

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 18 JUIN 2007

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 juin 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 48 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 3 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de Mme HOUDART, Bourgmestre faisant fonction
M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P.,
Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, M. DEPLUS, Échevins
~~M. BARVAIS, Président du CPAS~~
M. BEUGNIES, M. DI RUPO, ~~M. BAILLY~~, M. COLLETTE, Mme OUALI,
M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,
M. LECOCQ, ~~M. MERCIER W.~~, Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,
M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, ~~M. HAMBYE~~, M. MUZALIA
WENDASUBIA, ~~Mme NAHME~~, Mme BRICHAUX, Mme JOB, ~~M. TONDREAU~~,
Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,
Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers
et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Nous allons commencer nos travaux. Tout d'abord, permettez-moi d'excuser l'absence de M. Willy MERCIER, il ne pourra pas prendre part à nos travaux ; vous signaler également que le procès-verbal du Conseil communal du 29 mai est ici et que s'il n'y a pas de remarques avant la fin de la séance, il sera considéré comme adopté. Et vous signaler également qu'il y a des points qui sont remis, à savoir : le point 21, le point 25, le point 31, le point 34 et le point 35. Nous allons à présent commencer nos travaux.

1^e objet : POLICE- CIRCULATION

- a) Mons – Rues Achille Legrand et du Béguinage – Modification des sens de circulation.
GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

- b) Cuesmes. Cité J. Bary – Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.
GEP 6002/C/6

ADOPTE à l'unanimité – 2^{ème} annexe

- c) Mons – rue du Onze Novembre. Réglementation du stationnement.
Abrogation de quatre emplacements pour véhicules cellulaires. GEP 6002/270

ADOPTE à l'unanimité – 3^{ème} annexe

Entrée de M. Marc BARVAIS, président du CPAS de Mons, M. Eric BAILLY, Conseiller, M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller et M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : 43 présents.

2^e objet : Ordres du jour des Assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1) IDEA

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Madame la Bourgmestre, chers collègues. Je profite de ce que nous débattons de nos deux intercommunales opérant en matière de déchets ménagers pour relancer le débat sur le sujet car les problèmes y restent très aigus. Sur la seule année 2006, le tonnage de ces déchets et des encombrants a augmenté de près de 4%, 3,92, si on tient compte de la collecte cumulée du porte à porte et des parcs à conteneurs. De l'aveu même d'Itradec, une telle croissance annuelle n'est pas soutenable car outre l'impact sur l'environnement, elle augmenterait les coûts sur les citoyens. Le tonnage des déchets verts par contre a diminué et il faudrait en connaître les motifs car la valorisation de tels déchets est porteuse de débouchés économiques. Ajoutons à ces constats que nos citoyens se plaignent toujours et avec raison des dépôts sauvages d'immondices, de la saleté des rues et chemins. Bref, le problème est suffisamment grave pour que des décisions soient prises d'urgence en dépassant tout clivage politique, majorité/opposition. Notre groupe en tout cas veut essayer d'apporter des éléments de réflexion à ce débat. Les solutions miracles n'existent pas mais nous insistons sur une mise en œuvre volontaire sinon volontariste et rapide de certaines pratiques. Nous proposons donc :

- 1) de commencer par nous-mêmes, la Ville et les pouvoirs publics en général doivent montrer l'exemple. Nous suggérons l'installation en concertation avec les agents communaux, de plans de prévention des déchets au sein des services administratifs ou techniques et des institutions dépendants de la Ville, telles les écoles. Un groupe de travail pourrait se pencher sur la mise en pratique de ces plans de prévention ;
- 2) d'instaurer des clauses anti-déchets dans les cahiers des charges, moins d'emballages surtout non recyclables, viser les produits facilement recyclables en fin de vie, etc. ;
- 3) d'aller plus loin dans la collecte sélective en particulier des éléments fermenticibles pour que les produits issus d'Itradec, tels que le compost soient de meilleure qualité donc plus faciles à valoriser et plus rentables. On sait ce qu'à failli devenir la biométhanisation, cet outil tout neuf et par ailleurs utilisé avec succès dans d'autres lieux. Nous avons toujours soutenu que pour un résultat optimal, la collecte et le traitement des déchets devaient faire partie d'une politique intégrée. Nous ne sommes donc pas contre le principe de la fusion des deux intercommunales IDEA et Itradec pourvu que ce soit dans l'optique d'une

meilleure intégration et pas pour fermer l'unité de biométhanisation et retourner à l'incinération comme cela a failli se faire, un retour en arrière donc ;

4) nous proposons aussi de nous inspirer des expériences d'autres communes. Ainsi à Floreffe, soit dit en passant c'est un échevin Ecolo qui s'occupe des déchets, le montant de la taxe forfaitaire a pu baisser en 2006, la quantité des déchets ménagers résiduels est passé en quelques années de 225 kg à 102 kg par habitant et par an. Le taux de récupération des déchets recyclables a augmenté et donc les coûts ont été revus à la baisse. Si c'est possible là-bas, pourquoi pas ici. Nous proposons aussi d'informer davantage car si elle existe déjà, l'information au citoyen doit être améliorée et non seulement sur le tri mais sur l'impact des déchets, leur durée dans l'environnement, faire savoir par exemple qu'un sac en plastique met plus de 400 ans pour disparaître, peut être dissuasif. Et ceci à partir des écoles, des institutions, dans les parcs à conteneurs et également via le site internet de la Ville. A ce propos, ce site ne reprend, en matière de déchets ménagers que les taxes mais n'indique rien en matière de prévention. Pourquoi ne pas le faire ? A défaut de créer elle-même cette information, la Ville pourrait établir un lien entre son site et celui de www.ecoconso.be qui traite utilement du sujet ;

6) comme notre groupe l'a déjà proposé antérieurement, outre l'information, il faut aussi mener des actions de persuasion, par exemple là où les services communaux ont nettoyé un site montrer clairement à tous, par voie d'affichage, ce que cela a coûté à la communauté et même à chacun d'entre-nous. Une partie de nos concitoyens ne lisent pas les journaux toutes-boîtes, ne vont pas sur les sites internet etc., ils seront donc difficilement accessibles par ces moyens pour modifier leur comportement. Par contre, ils n'échapperont pas à un affichage performant. Il faut aussi non seulement faire payer les pollueurs quant on les connaît mais aussi mettre leur comportement au pilori et de véritables campagnes de persuasion doivent être menées dans ce sens, elles n'existent pas aujourd'hui.

En conclusion, aucune mesure permettant la diminution des déchets en général et des déchets ménagers en particulier n'est à rejeter et l'idéal serait d'aboutir à une facture moins chère pour ceux qui trient. Une manière de les soutenir dans leur attitude en faveur de l'environnement. Là aussi des moyens existent comme les poubelles à puce électronique, il faudra peut-être y passer dans un avenir pas trop lointain. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre : Y a-t-il d'autres interventions concernant les Assemblées Générales des Intercommunales ? M. COLLETTE.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je vais parler des deux mêmes Intercommunales mais sur un autre sujet. Vous savez que lorsque les sociétés présentent leurs comptes

annuels à leur Assemblée Générale, elles doivent non seulement reproduire l'aspect comptable de la gestion antérieure mais également signaler à l'Assemblée Générale tous les événements qui, survenus postérieurement au dépôt des comptes, sont susceptibles cependant de les influencer dans le futur. Or, il me semble que tant en ce qui concerne IDEA que Itradec, il manque effectivement de renseignements au sujet de deux événements survenus au début de l'exercice actuel. En ce qui concerne l'IDEA, la question a déjà été posée, quelle est la destination que l'on donnera au produit de la cession de la branche d'activité IDEATEL qui rapportera un beau paquet d'argent ? A ce sujet-là, je pense que le sujet est d'actualité, le rapport fait état des investissements qui ont été faits déjà il y a de nombreuses années dans la recherche de sources géothermiques pour réaliser le chauffage et je pense que ces investissements pourraient être largement valorisés si toutes les communes membres de l'IDEA acceptaient de donner au produit de la cession de la branche IDEATEL une destination d'étude et de développement du chauffage géothermique mais certainement pas en chauffage direct, c'est-à-dire par utilisation directe dans les chaudières ou dans les radiateurs de l'eau chaude qui est prélevée dans le sous-sol mais par une combinaison de cette chaleur souterraine avec des pompes à chaleur pour en accentuer la rentabilité. Je demande aux représentants de la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration surtout en prévision de la réunion à laquelle on discutera du plan stratégique à la fin de l'année de bien vouloir demander, commander à l'IDEA, de réorienter son activité dans ce secteur et de faire des propositions. En ce qui concerne Itradec, l'événement postérieur auquel je fais allusion, c'est la situation juridique qui a été créée par l'annulation du permis de bâtir par le Conseil d'Etat. Je souhaite effectivement que la Ville se prononce sur les possibilités de régulariser cette situation, situation qui vient de choix qui avaient été jugés mauvais par les riverains que certains dans ce Conseil avaient d'ailleurs soutenus, puisqu'ils ont été les initiateurs du recours au Conseil d'Etat. Je voudrais une réponse sur ces deux questions également.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Est-ce qu'il y a d'autres remarques par rapport aux Assemblées Générales des Intercommunales ? Alors, tout d'abord, je tiens à vous signaler que vos différentes remarques seront donc communiquées aux différentes Intercommunales. Nous ne manquerons pas d'ailleurs de les relayer et de vous faire part de leurs réponses à un prochain Conseil communal ou de leur demander de vous écrire directement. Par rapport à ce que Mme PREVOT signalait, je voudrais vous dire qu'il y aura une installation prochainement de la « commission durable » et il y aura bien entendu des points qui seront abordés et notamment la thématique des déchets sera abordée lors de

cette commission. Je dois également vous signaler qu'un rappel a été fait en interne, au niveau de l'Administration communale, un rappel vient d'être fait au sein de l'Administration communale concernant le tri. Il faut savoir que depuis un moment, il y a plusieurs poubelles dans les différents bureaux de l'Administration communale et que la majorité des employés ont été sensibilisés au tri et il y a peu de temps, une note interne a circulé pour justement resensibiliser les personnes au tri. Il y aura également une semaine de sensibilisation qui aura lieu prochainement avec bien entendu, entre autres, les écoles mais aussi la population montoise, d'ici quelques mois, on retravaillera par rapport à cela. Pourquoi pas également refaire un rappel dans le Mons.Magazine pour les bonnes pratiques du tri sélectif, je pense que cela peut être intéressant puisque Mons.Magazine arrive dans les boîtes aux lettres et comme vous le disiez tout à l'heure, la majorité des gens n'achètent peut-être pas toujours un quotidien mais là au moins on peut toucher directement les personnes concernées et vous signaler également qu'au niveau des incivilités, nous avons une « sanctionneuse », une fonctionnaire sanctionnatrice qui, par définition, sanctionne régulièrement ce genre d'incivilité en collaboration avec la Police et les services communaux.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Si vous voulez bien enregistrer que pour Ecolo, on s'abstient sur le 1) et le 2), c'est-à-dire IDEA et I.H.F. dans la mesure où nous n'avons plus personne dans les Conseils d'Administration.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 4^{ème} annexe

2) I.H.F.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes

KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT
ADOPTÉ – 5^{ème} annexe

3) ITRADEC
ADOPTÉ à l'unanimité – 6^{ème} annexe

4) I.G.H.
ADOPTÉ à l'unanimité – 7^{ème} annexe

5) I.E.H.
ADOPTÉ à l'unanimité – 8^{ème} annexe

6) Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons
ADOPTÉ à l'unanimité – 9^{ème} annexe

7) IGRETEC
ADOPTÉ à l'unanimité – 10^{ème} annexe

8) IGRETEC – Secteur 1
ADOPTÉ à l'unanimité – 11^{ème} annexe

9) Hôpital Ambroise Paré
ADOPTÉ à l'unanimité – 12^{ème} annexe

10) I.P.H.F.
ADOPTÉ à l'unanimité - 13^{ème} annexe

3^e objet : Autorisation de se constituer partie civile contre les personnes présumées responsables d'agressions verbales et physiques envers trois employés communaux.
Contentieux Prévent/1/EC
ADOPTÉ à l'unanimité – 14^{ème} annexe

4^e objet : Servitude de passage – empiètement - autorisation d'ester en justice.
Contentieux Voiries
ADOPTÉ à l'unanimité – 15^{ème} annexe

5^e objet : Mise en œuvre d'un anneau en pierre bleue sur la Grand-Place de Mons, lot 3.
Approbation du décompte final. 3e/1^e E/2006.421.069.03.LH

M. François COLLETTE, Conseiller : Dans la logique de l'abstention de mon groupe au sujet de cet anneau en pierre bleue sur la Grand'Place, nous nous abstiendrons également en ce qui concerne le décompte final.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT
ADOpte – 16^{ème} annexe

6^e objet : Réaménagement du Parc du Château Comtal. Mission d'auteur de projet.
Approbation de l'avenant n°2. 3e/1^e E/2004.773.150.MG

M. François COLLETTE, Conseiller : En fait, ce que l'on nous demande aujourd'hui, c'est approuver l'avenant n° 2 à la mission de l'auteur de projet qui ne concerne pas réellement le réaménagement du parc du Château Comtal mais l'établissement d'un relevé topographique effectué par un géomètre expert immobilier en vue de la prise en charge par la Ville de la restauration du château d'eau pour compte de la SWDE qui remboursera ultérieurement les frais d'étude et les frais de restauration de manière à ce qu'il puisse être mené en même temps que le réaménagement du parc du Château Comtal mais je rappelle notre opposition absolue quant au choix architectonique du traitement de ce parc du Château et notre antérieur refus du projet qui avait été soumis à ce Conseil. Dans ces conditions, sur ce point, nous nous abstiendrons également.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X.,

BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTÉ – 17^{ème} annexe

7^e objet : Équipement scénographique des Anciens Abattoirs – Matériel d'occultation.
Approbation de la convention de prêt de cet équipement par la Communauté française à la Ville de Mons. 3e/1^e E/2006.SUB.772.170.03.TO

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Les équipements scénographiques des Anciens Abattoirs, comment faut-il interpréter le mot « prêt » de cet équipement parce que je vois que la commune doit souscrire une assurance concernant la responsabilité civile et la défense en justice, elle doit également souscrire une police pour les autres risques. Y a-t-il d'autres frais ? S'il faut payer quelque chose, n'est-il pas plus intéressant d'acheter ce matériel ? Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Mais la convention de prêt de cet équipement élaborée par la Communauté Française vise la fourniture de 12 occultations des grands châssis-portes et fixes, 11 occultations des petits châssis. Les modalités essentielles de ce prêt sont les suivantes : le prêt est consenti pour une durée de 1 an à dater du 5 avril 2007, il sera renouvelé de plein droit d'une période identique chaque année pour autant qu'aucune des parties n'y ait mis fin. La commune s'engage à prendre toutes les dispositions réglementaires et usuelles ainsi que celles spécifiées dans la présente convention, à savoir, souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile, souscrire une police pour tous les autres risques, dégâts matériels, incendie, vols, transmettre à la Communauté la copie des contrats, user en bon père de famille du bien mis à sa disposition, également prendre à sa charge toutes les dispositions nécessaires à l'utilisation et à la maintenance du bien dans le respect du Règlement Général de la Protection du Travail et du Règlement Général des installations électriques. Les assurances ont été contractées auprès d'Ethias par le Service Assurances.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Est-ce qu'il y a une location ? Parce que c'est ce que je demandais tout à l'heure en disant comment fallait-il interpréter le mot « prêt », quant c'est un prêt, normalement ...

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : c'est un prêt. Il n'y a pas de location, c'est un prêt.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : il n'y a pas de location, oui, donc au fond, si c'est un prêt dans le sens que vous venez d'expliquer, c'est plus intéressant de se voir prêter cela que de l'acheter directement alors ? D'accord. Bon, merci bien.

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^{ème} annexe

8^e objet : Mons-Arena : Cession à la Régie Communale Autonome du marché d'études relatif à la modification du système de ventilation et à la modification des installations électriques secourues. 3e/1^e E/2003.764.139.00.TO/AB/CC

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^{ème} annexe

Entrée de Mme NAHIME Akouz, Conseillère : 44 présents.

9^e objet : Plan de Prévention de Proximité 2006 – Rapport d'évaluation – Approbation Serv. Prév.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Comme vous le savez, le budget du Service Prévention est composé comme suit. Donc au niveau fédéral, l'apport fédéral est d'environ 1.620.000 euros ; au niveau de la Région Wallonne, l'apport est de 984.000 euros avec +/- 25% de ce montant, ce qui vaut +/- 240.000 euros apportés par la Ville et en même temps, le Service Fédéral Justice qui apporte +/- 64.500 euros, ce qui fait un montant de +/- 3 millions d'euros soit 120 millions de francs belges ce qui est quand même, il me semble, un budget assez considérable. En plus, il ne faut pas oublier que l'existence de l'asbl Garance qui, en effet, aide les Services de Prévention soit par apport direct d'aides ou par apport de mises à disposition de personnel. Je vous pose donc plusieurs questions. La première est la suivante, avec des interrogations, il serait intéressant de connaître la répartition des dépenses entre les différents projets et différents quartiers pour ainsi mieux apprécier les liens qui existent éventuellement entre les résultats et les dépenses budgétaires de ces différents projets et quartiers. Je vais prendre simplement un exemple qui est celui de la fête qui a eu lieu à la Maison de la Convivialité en mai, les 12 et 13 mai de cette année, quelles ont été les dépenses pour ce week-end ? Parce qu'on a pu remarquer qu'il y avait sur place des châteaux gonflables, plusieurs activités mais la présence de la population était, je dirai, plutôt clairsemée. Alors, quel impact a ce genre de manifestation et est-ce bien là un projet pédagogique tel qu'on le conçoit au niveau du Service Prévention ? Quels sont les objectifs que l'on désire atteindre avec ce genre de manifestation ? N'est-il pas plutôt un simple mouvement d'occupation, c'est uniquement de l'occupationnel. Idem pour les autres quartiers qui font leur fête en juillet et août, quel est l'intérêt de faire cela ? On

peut être d'accord si cela crée des liens entre les différentes personnes de ce genre de quartiers mais une note de service du Commissaire Garin que j'ai demandée et que j'ai reçue, signale un succès très mitigé dans ce genre de manifestation et pour ne pas en dire d'autres. Deuxièmement, en fonction du nombre du personnel, il serait intéressant de comparer les quartiers et le résultat. Certains quartiers ont 4 ou 5 personnes, d'autres en ont beaucoup moins comme par exemple l'antenne polyvalente de Ghlin. Pourquoi ? En ce qui concerne les partenariats. Vous savez que le Service Prévention est censé aider, travailler en partenariat avec les structures présentes sur le terrain comme les asbl et les associations de quartiers et autres, pourquoi créer une école de devoirs par exemple à Cuesmes alors qu'il en existe déjà une depuis plus d'un an et ce, dans la même rue. Quatrièmement, au niveau des espaces jeunes, certains locaux sont donc mis à disposition des jeunes pour des rencontres, je suppose, qu'entendons par jeunes, est-ce que lorsqu'on a plus de 30 ans on est toujours considéré comme jeune ? Quels sont les projets pédagogiques derrière cette mise à disposition de maisons de quartiers ? Car, en effet, on me signale et plusieurs personnes me l'ont signalé, dans ces différents lieux de jeunes, ce sont des lieux en fait de consommation et où l'on fume. Alors, est-ce que c'est vraiment cela l'objectif du Service Prévention ? Je crois qu'il serait important et bénéfique de descendre sur les quartiers et de comparer les différents quartiers avec leurs résultats propres. Cinquièmement, il ne faut pas oublier les objectifs du Service Prévention, entre autres améliorer la qualité de la vie des habitants, éviter de faire des tours dans les quartiers de logements sociaux et donc le fait que des personnes sortent et participent à des activités socio-culturelles et autres, cela leur permet une meilleure intégration et de progresser dans leur vie et je crois que là l'accent n'est peut-être pas assez mis sur ce genre de projets. Six, l'espace numérisé de l'antenne polyvalente de Ghlin. Il existe depuis maintenant 2000 et il n'y a toujours cependant pas de ligne ADSL, pourquoi ? En conclusion, je dirai que le Service Prévention est un outil très important et nous en sommes tous très conscients, je crois qu'il serait important que les élus communaux puissent peut-être et pourquoi pas visiter ces différents quartiers sous forme de visites guidées afin de mieux se rendre compte de l'efficacité de certains quartiers et de comprendre, et pourquoi pas, venir avec notre vécu chacun pour essayer d'améliorer les différents projets et peut-être même les compléter. Et alors, je ferai simplement une dernière remarque, c'est que j'ai pu lire qu'il y avait eu appel aux candidats pour remplacer la chef de projet qui est mise à disposition des services du CPAS, je ferai simplement une remarque et j'espère qu'elle sera acceptée, j'espère que la condition de détenir un permis de conduire sera indiquée parce que vous n'êtes pas sans savoir que l'ancienne chef de

service n'en possédait pas et par conséquent, évidemment, les visites des différents lieux, je ne crois qu'on puisse les faire correctement ou alors je suppose qu'elle allait à ce moment-là en bus ou en vélo ou qu'elle avait un chauffeur. Je vous remercie.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : J'ai quelques questions à poser en ce qui concerne le plan de prévention de proximité 2006 surtout à propos de l'ESCALE, Centre d'Accueil d'Obourg. Je lis que ce Centre est un espace de resocialisation situé rue de la Station, n° 34 et ouvert aux usagers en 2006, du lundi au vendredi de 15h à 20h. Mes questions : vient-on les rechercher le soir ? Que peuvent-ils faire après 20h à Mons ou s'ils ne reviennent pas à Mons, à Obourg, s'ils n'ont pas de logement ? Mais les ramène-t-on à Mons ? Parce qu'il n'y a plus de bus à ce moment-là. Alors, ensuite, peuvent-ils amener leur chien ? Souvent, ils ont l'impression qu'on les retire de Mons parce qu'ils sont indésirables, du moins, pas montrables. Enfin, comment la population les accueille-t-elle à Obourg ? Voilà pour ce point. En revanche, j'ai apprécié les photos qui rendaient compte des activités, de toutes les activités, école de devoirs, apprentissage de la cuisine, initiation au Jembe, antenne polyvalente de Ghlin, surtout en ce qui concerne le vélo et la gym, j'en ai déjà parlé les années précédentes, service des assuétudes mais je vois que la maison des ateliers a déménagé aux Bains Douches. Je me demande, est-ce assez grand ? Et où sont allés leurs prédécesseurs, ceux qui étaient aux Bains Douches avant que ne reviennent les gens de la maison des ateliers. Voilà, merci beaucoup de bien vouloir répondre à mes questions.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, je voulais intervenir aussi sur ce point-là assez brièvement, pour revenir d'ailleurs sur quelque chose que nous avons déjà dit, je crois que c'est il y a un an si pas plus, quant on nous présente cela comme un rapport d'évaluation, ce n'est pas vrai, c'est un catalogue d'activités. Pour être un rapport d'évaluation, il faut avoir un objectif et voir où on en est arrivé par rapport à cet objectif, donc je rejoins sur ce point-là ce que M. LAFOSSÉ a dit, ce rapport n'est pas un rapport et je me souviens d'ailleurs que M. BEUGNIES avait déjà fait la remarque aussi donc, on est à plusieurs de plusieurs groupes à trouver que ce document n'est pas un rapport d'évaluation. On ne sait pas si les choses se passent bien ou pas. Il n'y a pas de volet qualitatif, il n'y a que du quantitatif, il n'y a pas de qualitatif dans le rapport et donc on peut à la limite dire, bien oui, tout cela c'est de l'occupationnel puisque on fait des choses mais on ne sait pas à quoi elles servent et on ne voit pas où on aboutit, si on rejoint les objectifs que l'on s'était fixés. Et donc, cela c'est important parce qu'encore une fois, on est d'accord là-dessus dans plusieurs groupes, semble-t-il, et en plus, ce n'est pas la première fois que l'on en fait la

remarque. Alors, étant moi-même Ghlinois, je voulais aussi poser une question sur Ghlin parce qu'effectivement il est question de faire un Calva avec une des antennes, avec l'antenne polyvalente de Ghlin et donc je voulais savoir où cela en était, cela reste une antenne polyvalente ou cela devient un Calva, je n'en sais rien, là c'est une question précise et la troisième chose que j'aurais souhaité, mais là vous ne pourrez pas me répondre en séance mais je souhaiterais avoir la réponse par écrit, c'est de pouvoir disposer antenne par antenne des budgets et des comptes, de voir ce qui se dépense antenne par antenne. En principe, ces dépenses-là sont comptabilisées sauf erreur de ma part, mais pour chaque antenne. Donc, on peut avoir comme cela une idée, pour faire des comparaisons, évidemment que je ne demande pas cela en séance, si vous voulez bien noter de me les faire parvenir quand vous en aurez l'occasion, c'est-à-dire le plus vite possible quand même. Merci.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, Madame la Bourgmestre, par rapport à ce plan de prévention, je sais que le social par essence n'est pas quantifiable mais néanmoins certains projets m'ont quand même posé questions notamment dans la prévention des assuétudes, on parle d'une évaluation de la pertinence d'un projet d'échange de seringues qui est mené pour la zone Mons-Borinage depuis fin 2005, je souhaiterais savoir ce qu'il en est aujourd'hui et connaître aussi les raisons d'un tel laps de temps pour installer quelque chose qui, à priori, existe dans bien d'autres endroits et donc les renseignements inhérents à ce type de projet ne doivent pas être difficiles à obtenir. Voilà. Et faire une autre remarque par exemple, c'est que nous avons des chiffres, mais effectivement je vais citer l'accompagnement individuel, pour les consommations à problème, on a rencontré 4 personnes en 2006. On ne citerait et là je rejoins mes collègues, aucune conclusion, combien de personnes pourraient fréquenter ce type de consultation, etc. ce sont des chiffres qui ne donnent rien. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Merci. Je vais essayer de répondre à tout. Donc, par rapport à la répartition des dépenses entre les différents projets de quartiers donc qui a été posée par MM. LAFOSSE et VISEUR, bien entendu il va de soi que vous pouvez avoir cette répartition, je pense d'ailleurs que M. LAFOSSE a dû la recevoir, il n'y a pas de raison bien entendu que vous ne l'ayez pas mais vous comprenez qu'en séance ce n'est pas possible mais le travail a déjà été réalisé et vous pourrez recevoir ce document. Alors, vous signaler également que tous les projets qui sont présentés sont toujours approuvés par l'autorité subsidiante. Donc, cela vous devez le savoir également. Donc, même si vous trouvez que ce n'est pas toujours qualitatif, il faut savoir que tous les projets sont soumis à

l'autorité et qu'ils sont acceptés par cette autorité subsidiaire sinon, on nous couperait les subsides. Au niveau de la répartition et de l'organigramme, je sais que M. LAFOSSE a déjà reçu cet organigramme et si vous le souhaitez également, on peut vous le faire parvenir. Pour l'école des devoirs, c'est vrai qu'il y en a une qui existe sur Cuesmes et il y en a une deuxième, simplement signaler que celle de la Ville de Mons offre un travail aux enfants mais de façon gratuite et donc qui permet de toucher un plus large nombre d'enfants. Au niveau de l'ESCALE, je passerai la parole à M. BARVAIS et tout ce qui concerne la prévention, au niveau du projet sans-abris également. Par rapport aux Bains Douches, vous devez également savoir qu'avant la maison des ateliers occupait deux locaux au sein de l'Administration communale de la Ville de Mons. Qu'on a trouvé que finalement cet espace des Bains Douches pouvait servir évidemment à accueillir cette maison des ateliers et donc ils ont assez de place pour fonctionner et les deux éducateurs qui étaient installés aux Bains Douches ont été, comme il se doit, réinstallés dans les différents quartiers sur Mons. Donc, il n'y a pas de difficulté par rapport à cela. Par rapport au Calva dont M. VISEUR parlait, c'est toujours à l'étude, il n'y a pas de projet concret pour le moment, il faut bien sûr qu'on étudie aussi au niveau des différentes associations qui existent sur Ghlin et voir comment on pourrait fonctionner par rapport aux autres Calva puisque vous savez que ce sont les associations qui se réunissent et qui gèrent les Calva, donc il y a une étude qui pour le moment est en cours mais il n'y a rien de concret à ce niveau-ci. Au niveau de l'échange des seringues, il s'agit d'une étude de faisabilité, que le Service de Prévention a donc commencé en 2006, de façon à vérifier les besoins locaux. Mons n'étant pas une grande ville comme Charleroi, Bruxelles ou Liège, on imaginait que la problématique de la consommation de drogues par injection était présente à Mons mais nous n'avions pas au départ pu identifier l'ampleur du problème. L'enquête a permis d'évaluer quantitativement la problématique par rapport à la population globale d'utilisateurs de drogues, les structures locales relèvent 5 à 10% d'injecteurs. Cependant, la maison médicale accueille quant à elle 20% d'injecteurs. Etant donné le nombre d'utilisateurs concernés par le problème et les difficultés relevées, le besoin d'une approche spécifique de l'injection est nécessaire à Mons. Néanmoins, toute proportion gardée, notre région ne nécessite pas la création d'une structure spécifique avec l'engagement d'une personne spécialisée et l'ouverture d'une permanence 7 jours/7. Il est donc proposé d'intégrer ce service d'échange de matériel d'injection dans le projet de mise en place du relais santé, émanant du relais social de la Région Wallonne. Il est prévu qu'un infirmier en santé communautaire y soit engagé. Nous proposons de former celui-ci ainsi que les éducateurs

de rues à l'échange de seringues et de voir comment notre équipe peut donc renforcer le relais à ce sujet, par exemple pour l'achat et la gestion du matériel. En ce qui concerne la fréquentation de l'accompagnement psychosocial, il y a effectivement 4 suivis psychologiques qui ont été comptabilisés et donc nous comptons dans l'équipe deux jeunes psychologues, l'un diplômé depuis 3 ans qui est donc engagé comme psy et l'autre depuis 7 ans, qui est un gradué. Le travail mené par le service nécessite un temps de formation du personnel sur la thématique et par ailleurs, les jeunes pys doivent se former davantage, pour pouvoir porter ces entretiens. Voilà. Mais nous avançons, bien entendu, pour qu'ils soient formés davantage.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Si c'est vrai que j'ai reçu la répartition budgétaire par projet, je l'ai bien eu, mais il n'y a pas moyen d'avoir en fait la répartition projet par antenne, ce qui est beaucoup plus important à mon sens parce que c'est comme cela qu'on peut voir, comme le disais M. VISEUR, la qualité du travail qui est fourni. Quand on donne une assiette budgétaire par projet, on ne sait pas très bien ce qui s'y passe. Je crois que par antenne, ce serait plus important de connaître cette répartition là. Alors, enfin, pour l'école des devoirs, si vous dites que l'école des devoirs que vous faites, donc le Service de Prévention à Cuesmes, est gratuit, je vous signale qu'à Cuesmes, le service des devoirs est gratuit aussi donc je ne vois pas puisque normalement le Service de Prévention doit être là pour aider et pour entrer en partenariat avec les associations sur place, pourquoi est-ce qu'on fait des doublons et des doubles emplois. A partir du moment où l'école des devoirs sur Cuesmes existait depuis plus d'un an, je ne vois vraiment pas du tout l'intérêt, si ce n'est qu'à ce moment-là il y a une concurrence ou alors, si on a le souhait de développer un peu mieux l'école des devoirs, mais pourquoi ne pas travailler en partenariat. Je crois que l'asbl en question n'est d'ailleurs pas du tout opposée à ce genre de partenariat. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : La demande de budget antenne par antenne sera demandée au service. Je ne peux pas vous répondre en séance mais ce sera demandé, cela rejoint également la demande de M. VISEUR, ce sera demandé au service de budgéter antenne par antenne mais sachant que les besoins ne sont pas toujours les mêmes suivant où on se trouve aussi. Par rapport à la maison de devoirs, on va réétudier la problématique, c'est vrai qu'il y a peut-être un doublon à ce niveau-là et on va réétudier la problématique.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, Mme la Bourgmestre, je voudrais bien revenir sur la maison des ateliers et surtout les Bains Douches. J'ai eu l'habitude pendant la mandature précédente de suivre les expositions des Bains Douches, cela marchait bien, on exposait des travaux qui avaient été faits par des personnes par exemple de la Bonne

Maison de Bouzanton ou d'autres personnes en résidence, on faisait des expositions qui avaient trait à l'Afrique par exemple, en montrant des allées et venues comme cela entre continents et bien d'autres, je ne vais pas énumérer tout cela et maintenant, c'est vrai que depuis cette mandature-ci maintenant je le comprends, puisque c'est la maison des ateliers qui séjourne et je continue à croire que c'est quand même très petit, la maison des ateliers qui doit se contenter des Bains Douches, normalement, je continue à croire qu'ils avaient besoin de plus de place mais déloger ceux qui y étaient et qui étaient d'ailleurs extrêmement perturbés au moment où ils ont dû partir, alors qu'ils y résidaient depuis 5 ans à peu près, je trouve cela un petit peu dommage. Voilà, je tenais quand même à le dire parce que depuis la nouvelle mandature, il n'y plus d'exposition, il n'y a plus rien.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Mais ils viennent de s'installer, laissez leur le temps mais l'équipe a repris les activités existantes et développent également d'autres actions et donc il n'est pas exclu de revoir puisque par définition la maison des ateliers, ce sont des ateliers créatifs, il n'est pas exclu de voir des expositions qui pourraient revenir.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Et ceux qui s'occupaient des expositions avant, alors ? Ceux-là....

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : c'était juste une mise à disposition de locaux qui était organisée, il n'y a pas de raison qu'il ne puisse pas avoir une mise à disposition de locaux comme cela se faisait au préalable.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Bon, j'aime à le croire alors, merci.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Juste pour demander, s'il y a un travail budgétaire qui est réalisé par les services d'abord, une copie au moins à tous les chefs de groupe, merci.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Je crois que M. BARVAIS voulait également donner quelques explications.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci Mme la Bourgmestre. Chers amis Conseillers et Mme MERCIER en particulier. Concernant l'ESCALE. Donc l'ESCALE n'est simplement qu'un des différents éléments du dispositif d'aide aux personnes vivant dans la rue mis en place par la Ville, le CPAS et les Restos du Cœur. Donc, ce qu'il faut savoir c'est que l'ESCALE d'une part est quand même bien accepté dans le quartier d'Obourg puisqu'avant la mise en place on avait rencontré les habitants et que plusieurs fois, au cours de l'année, quand il y a des activités sur place, ils sont invités et je crois que les perturbations qui étaient craintes sont largement inférieures à ce qui était prévu. Donc, de ce côté-là, nous n'avons pas relevé de gros problèmes. Effectivement, l'heure

d'occupation c'est l'après-midi jusque 20h, donc ce sont des activités d'une part communes qui sont réalisées mais il y a surtout l'accompagnement individualisé pour une prise en charge de la problématique des individus qui sont au niveau de l'ESCALE ; les animaux sont autorisés ; un service médical est organisé et même une possibilité d'aide au niveau soins vétérinaires. La collaboration vise aussi le transport donc ces personnes peuvent se rendre de leurs propres moyens via le service de bus puisqu'il y a un service de bus évidemment sur la Place d'Obourg qui est régulier mais en plus de cela, il y a une navette qui est organisée avec un véhicule et un chauffeur mis à disposition via le CPAS et le but de l'ESCALE ce n'est pas uniquement un accueil de jour mais c'est surtout le projet individualisé qui vise à faire en sorte que les personnes qui arrivent là sont prises en charge au niveau financier, au niveau social et je crois que l'on peut dire à l'heure actuelle, qu'avec le dispositif qui comporte notamment les travailleurs de rues, une personne qui se trouve à Mons en rue par accident de vie, est rapidement remise vers des pistes sociales actives pour lui permettre de sortir de cette condition. Ce que vous devez aussi savoir c'est que sur l'ensemble de la population qui a déjà été suivie dans le cadre de ce dispositif, il y a une très faible partie, à peu près seulement 15% des gens qui sont suivis, qui sont véritablement des personnes qui n'ont pas de toit vraiment des sans domicile fixe. Les autres personnes sont généralement des « mal logé » comme des personnes qui ont un domicile, qui ont un revenu et qui se trouvent dans des conditions d'habitat qui sont difficiles mais les véritables SDF c'est maximum 10 à 15%. Donc, en plus de cela, on est intervenu sur le suivi psychosocial notamment des personnes toxicomanes. Il faut savoir que cette population, dans celle que nous suivons avec les travailleurs de rues est importante et outre le travail du Service de Prévention, nous avons aussi sur Mons la maison d'accueil socio sanitaire qui s'appelle Parenthèse et qui prend en charge le suivi médical, psychologique et social des personnes toxicomanes. Donc, je crois qu'avec ce dispositif, nous pouvons répondre de manière efficace à l'ensemble de la problématique et vous savez aussi que pour ceux qui sont sans toit, il y a toujours l'abri de nuit et l'hôtel social qui sont là pour trouver des solutions positives et durables. Merci.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci M. le Président, c'est très clair.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voulais quand même insister parce qu'il me semble ne pas avoir entendu de réponse à ce sujet-là, pour que le rapport de l'année prochaine ait un volet qualitatif, qu'on évalue réellement et que ce ne soit plus une liste donc qu'on fixe des objectifs et qu'on évalue si on atteint les objectifs. C'est fait pour cette fois-ci mais pour l'année prochaine, je voudrais qu'on essaye d'aller dans ce sens-là.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Je tiens à vous signaler que le rapport est accepté tel quel par le Département subsidiant, tel qu'il est. Mais, bon, on tendra vers...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On peut bien demander quelque chose même si le pouvoir subsidiant l'a accepté.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : On tendra et on demandera au service d'essayer de faire ce qu'il peut par rapport à cela.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Simplement pour rappeler à M. VISEUR et aux autres, que les tableaux d'évaluation et les tableaux de bord du suivi au niveau de l'action sociale ce n'est évidemment pas facile à déterminer et qu'il faudra d'abord se mettre d'accord sur les critères que l'on veut suivre et quand vous demandez une évaluation pour 2007, on est déjà en juin 2007, donc le fait d'évaluer des tableaux de bord et d'avoir un consensus sur ce tableau de bord et sur ce que l'on veut suivre et leur évolution, je crois que c'est une discussion qui pourrait revenir dans le courant de cette année.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'accord, on reporte cela à 2008 mais pour 2008 si possible.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Excusez-moi, j'ai oublié de vous demander tout à l'heure, concernant la suggestion que j'émettais de faire des visites guidées, une journée, comment organiser cela. Que les Conseillers communaux puissent se rendre compte sur le terrain au niveau des maisons de quartiers, des différents quartiers, antenne polyvalente, etc, de se rendre compte du travail qui est fait, je crois que ce serait aussi intéressant, mais on n'a pas répondu à la question.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Je pense que chaque Conseiller est bien invité lorsqu'il y a des manifestations qui sont prévues, d'ailleurs vous avez été à certaines de ces manifestations, il y a les Quartiers en couleurs qui vont bientôt avoir lieu et chaque personne est bien sûr invitée mais on n'est pas contre, bien entendu, qu'il y ait ce genre de manifestation qui soit planifiée.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Ce serait une visite explicative, quoi.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Oui, j'ai bien compris, en plus du reste, ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M.

TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X.,
BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

10 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER,
MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT,
DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 20^{ème} annexe

10^e objet : Prolongation de l'aide financière du S.P.F.I. pour l'octroi de primes
communales à la sécurisation des habitations Serv. Prév.

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

11^e objet : Service Incendie. Valorisation des services de « pompier volontaire » dans la
carrière pécuniaire du personnel du SI (AR du 2.6.2006 modifiant celui du 20.3.2002)
SOUS RESERVE SI Statuts RGB Serv.Admissibles

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

12^e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides
soumis à la décision du Collège communal en mars, avril et mai 2007 pour l'administration
centrale. Gestion f. Extraordinaire Extr.CD0126

ADOPTE à l'unanimité – 23^{ème} annexe

13^e objet : Premier amendement au budget de l'exercice 2007. Gestion f. MB1/2007

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : un petit mot de la part de M. MILLER par
rapport au premier amendement du budget de l'exercice 2007.

M. Richard MILLER, Echevin : Oui, merci Mme la Bourgmestre. Je pense qu'en
présentant le point 13, le premier amendement, je dirai également quelques mots et je
commencerai même par là, si vous le permettez, des points 14 et 15 qui constituent les gros
montants du point 13, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Et bien, par rapport à la
modification budgétaire qui est soumise à votre approbation, le montant global de cette
modification est présenté en équilibre pour un montant global de 156.402.000 euros en
recettes et en dépenses. Le montant le plus important de l'augmentation qui est introduite
au niveau de cette modification budgétaire concerne les points 14 et 15, à savoir l'exercice
de la garantie Mons-Hainaut sponsoring et RAEC, de même que pour l'asbl Basket. Alors,
pour ces deux points, le plus important à rappeler à nos collègues, est qu'il s'agit d'une
opération fondamentalement neutre, une opération blanche, pour la Ville. Simplement,
nous essayons à travers cette opération de récupérer des montants qui ne sont quand même
pas négligeables puisqu'il s'agit de 1.511.685 euros pour Dexia-Mons-Hainaut et
2.136.913 euros pour le RAEC, soit 3.648.598 euros au total, que nous essayons de

récupérer de la TVA. Alors, pour les infrastructures sportives du RAEC et de l'Union Dexia-Mons-Hainaut, la Ville, vous vous en souvenez, a concédé un droit d'emphytéose au profit de la RCA, de la Régie, qui a elle-même concédé un droit d'usufruit au profit des asbl. Il s'agit d'un transfert de droits réels avec application de la TVA dite livraison de bâtiment neuf. La Ville a donc perçu le montant de la TVA de la part de la RCA qui a elle-même perçu le montant de la part des asbl. Les asbl pouvant, quant à elles, récupérer le montant via leur déclaration périodique à l'Administration de la TVA. Dans l'attente de cette récupération, les asbl ont souscrit des crédits ponts auprès de Dexia Banque pour assurer le paiement de la TVA qui était due lors de l'acquisition des droits d'usufruit sur les bâtiments sportifs qu'elles occupent. Ces crédits ponts auprès de Dexia Banque viennent à échéance fin juin 2007. La Ville de Mons s'est portée garante du remboursement de ces crédits ponts lors du Conseil du 22 janvier dernier, vous vous en souviendrez. Les asbl qui ont introduit une demande de restitution de cette TVA dans leur déclaration déposée en janvier 2007, se sont vues saisir des montants de ces restitutions par l'Administration de la TVA. Les asbl n'ont donc pas perçu les sommes qu'elles attendaient et elles sont dans l'impossibilité de pouvoir satisfaire à l'obligation de remboursement auprès de Dexia. Il faut noter que ces actes de retenues ont été établis sur base de procès-verbaux qui sont contestés par les deux asbl. D'autre part, afin de s'assurer la restitution des sommes prélevées sur le compte courant de la Ville, consécutivement à l'application de la garantie susmentionnée, il convient d'approuver les conventions sous seing privé à intervenir entre la Ville, la Régie et les asbl. Et donc, comme vous avez pu le voir, si les asbl ne remplissaient pas leur obligation de restitution des montants perçus de l'Administration de la TVA, nous pourrions mettre un terme à l'acte authentique de constitution d'usufruit. Mais, je le rappelle, pour mémoire, il s'agit d'une opération par laquelle nous espérons récupérer les montants de la TVA importants. Ces montants, je l'ai dit, mis ensemble 1.511.000 et 2.136.000, cela fait de l'ordre de 3.650.000 euros au total, ce sont ces montants là que vous retrouvez en recettes et en dépenses dans la modification budgétaire qui vous est proposée. Dès lors, le montant de cette modification budgétaire se réduit considérablement et d'autant plus que parmi les éléments qui ont appelé une augmentation, vous avez au niveau du fonctionnement, au niveau des dépenses de fonctionnement, la majoration globale est de l'ordre de 306.000 euros. Sur ces 306.000 euros, vous avez déjà 80.000 pour les élections et les listes électorales, je pense que entre démocrates nous pouvons convenir qu'il était bon de voter, il y a une augmentation des frais de représentation de 27.720 euros essentiellement pour l'inauguration du BAM, je

pense qu'en tant que montois nous pouvons nous réjouir de la manifestation et de la visibilité que le BAM apporte à notre Ville, il y a une augmentation de 12.000 euros pour les frais de téléphone mais il s'agit des pompiers, je pense qu'il serait difficile d'empêcher les pompiers de téléphoner, ensuite vous avez une augmentation, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer en réponse à une question de M. VISEUR en commission, une augmentation de l'ordre de 85.000 euros qui est un correctif. Un correctif, nous le reconnaissons, au niveau du Manège.Mons, il eut fallu introduire ces 85.000 euros dans le budget initial. Je passe sur quelques chiffres. A ces 300.000 euros, si on fait la somme de ce que je viens de dire, nous arrivons déjà à près de 200.000 euros que je viens d'expliquer rapidement, il reste à peu près 100.000 euros d'augmentation de fonctionnement sur un budget, je le rappelle, de l'ordre de 156.402.000 euros. A côté de cela, vous avez également une augmentation de 56.000 euros mais qui est l'ajustement des crédits au niveau des charges d'emprunts pour les parts investissements, là aussi tous ces dossiers d'investissements ont été présentés au Conseil communal et approuvés, donc je pense que cette modification budgétaire n'est pas gigantesque, au total les montants sont même relativement peu élevés mais il n'empêche que le Collège est bien conscient de la nécessité de prendre des mesures d'assainissement et il a été entendu qu'il y aurait un débat au sein du Collège à ce sujet et que nous viendrions dans le cadre du budget 2008 avec de nouvelles propositions d'assainissement budgétaire.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, merci Mme la Bourgmestre. Comme l'Echevin vient de l'expliquer, cet amendement budgétaire est presque exclusivement un exercice de comptabilité. Exercice de comptabilité d'abord pour rectifier des oublis puisqu'il y a les 85.000 euros de subsides au Manège. Le BAM, oui, il fallait l'inaugurer mais cela on le savait depuis longtemps qu'il fallait l'inaugurer, donc cela ne peut être qu'un oubli aussi ou alors des dépassements de dépenses parce que les élections on avait déjà prévu 80.000 euros, il a fallu rajouter 80.000 euros alors que je suppose qu'on a l'expérience d'organiser des élections dans la Ville donc, c'est un peu pour boucher quelques trous que l'on avait oublié d'inclure dans le budget initial et bien sûr, il y a la grosse opération sur la TVA dont on ne sait pas si elle va réellement aboutir. Donc, cette opération, c'est vrai, ne va pas coûter à la Ville, c'est un essai de pouvoir récupérer la TVA et si on ne sait pas la récupérer, cela n'aura tout de même rien coûté, on est bien d'accord là-dessus. Cela n'est évidemment pas de la fraude fiscale mais c'est quand même de l'engineering fiscal, on peut au moins le baptiser comme cela. On a déjà fait ce genre d'opération pour Mons.Expo, on le recommence pour le basket, on le recommence pour le foot et on

pourrait encore le recommencer indéfiniment chaque fois que la Ville va faire des investissements, moi, je me pose quand même une question sur le plan de l'éthique, est-ce que cet engineering fiscal, on n'a jamais posé la question d'éthique là-dessus, je sais bien que la Ville a besoin de cet argent là mais, que je sache, on aurait peut-être besoin de cet argent là ailleurs aussi et pour d'autres besoins parce que la TVA, c'est quand même pas de l'argent gaspillé. Donc, pour moi, en tout cas, si on multiplie ce genre d'opération, il me semble qu'à la longue, on doit quand même se poser la question de l'éthique. Alors, pour rééquilibrer tout cela, on va puiser dans certaines réserves que moi j'appelle des réserves « bidons » parce que ce sont les réserves sur l'absentéisme. Qu'est-ce que c'est que ces réserves ? On prévoit qu'il va y avoir du personnel absent l'année prochaine et donc on fait des réserves. Cela se justifierait si ce personnel absent devait être payé en même temps que le remplaçant, là il y aurait une dépense supplémentaire donc il faudrait des réserves. Or, quand on pose la question, on nous dit non, en général on ne remplace pas quand quelqu'un est malade un jour, une semaine, un mois et donc, il n'y a pas de dépenses supplémentaires. On a déjà discuté de cela en séance publique et sûrement en Commission et donc, c'est une réserve qui est là pour aller puiser dedans et qu'on met sur le dos de l'absentéisme. Et la preuve, c'est qu'ici, on va puiser dedans pour entretemps pouvoir rembourser ces crédits ponts que les asbl avaient faits, c'est là qu'on va chercher l'argent pour les rembourser, c'est-à-dire avec un objet tout à fait différent de l'objet pour lequel ces réserves avaient été créées. Ces remarques étant faites, ce qui me chagrine surtout c'est que cet amendement budgétaire, je l'ai dit pour commencer, c'est de la comptabilité et rien d'autre, il n'y a pas de politique nouvelle. Nous nous efforçons, quant à nous, je ne peux parler que pour notre groupe, de faire ce que nous appelons couramment de l'opposition constructive et dans nos interventions principales, nous faisons une série de propositions, cela a été le cas quand on a discuté du programme de mandature, cela a été le cas quand on a discuté du budget, cela a encore été le cas aujourd'hui avec l'intervention de Mme PREVOT qui lance des pistes en matière de déchets cette fois-ci, et puis on ne retrouve rien, un amendement budgétaire cela peut aussi être l'occasion de dire tiens on va impulser une nouvelle politique puisque le budget c'est quand même l'outil de la politique. Et donc, on a l'impression que nos suggestions ne sont pas entendues même si on ne nous dit jamais franchement elles sont mauvaises, on va les mettre à l'étude, on va en parler, bon, d'accord, mais on va en parler quand ? En tout cas, on ne voit pas de trace dans le budget, il n'y a donc pas pour nous de politique nouvelle, puisque nous avons voté contre le budget, qu'il n'y a pas de politique nouvelle, il est logique que nous votions contre

l'amendement, cela me semble de la logique politique toute simple. Mais, au contraire du fait qu'il n'y a pas de politique nouvelle, il y a aussi l'échec de certaines politiques comme la compression des frais de fonctionnement qui sont plus ou moins de l'ordre de 2%. Alors, notamment les frais de téléphone. On en a beaucoup parlé, bien sûr on ne va pas empêcher les pompiers de téléphoner mais est-ce qu'il y a eu vraiment beaucoup plus d'incendies pour qu'on doive allonger 12.000 euros en plus, c'est-à-dire un demi million de francs belges de communications téléphoniques pour les pompiers plus 7.500 euros pour l'enseignement gardien et primaire plus 2.100 pour les installations sportives, 2.100 euros ce n'est pas rien en matière de téléphone pour les installations sportives. Au total, on a plus de 800.000 francs belges, 21.600 euros d'augmentation de frais de téléphone, alors qu'au budget déjà les postes eux-mêmes avaient été augmentés. Il y aurait peut-être moyen, me semble-t-il, d'essayer de communiquer différemment, d'abord par de la téléphonie interne parce qu'on utilise probablement systématiquement les GSM et donc, il y a peut-être des systèmes de téléphonie interne qui permettraient aussi d'éviter cela et puis, il existe aussi internet, intranet qui ne coûte rien quand on a l'adsl et par lequel on peut communiquer lorsqu'il n'y a pas une grande urgence à le faire, en tout cas il me semble qu'on ne peut pas continuer à laisser dériver les frais de fonctionnement en général et en particulier les frais de téléphone. Enfin, pour notre part, c'est un amendement budgétaire décevant puisque ce ne sont que des corrections ou corriger des oublis et sans politique nouvelle et, au contraire, des dépenses supplémentaires en matière de fonctionnement, donc, je crois que notre vote sera clair, enfin, on attend toujours les réponses avant mais c'est mal parti pour que nous votions oui.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Y a-t-il d'autres interventions ? M. BEUGNIES.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Au risque de vous décevoir, mais je vais m'abstenir sur la modification budgétaire parce que je suis inquiet et je suis déçu. Le budget 2007 il a pu être présenté en équilibre d'une part grâce à l'emprunt Tonus, 6.900.000 alors qu'en principe, il était fait pour pouvoir s'en passer à la fin de la législature, cela n'a pas suffi puisque il a fallu prélever 4.724.000 sur des provisions qui n'étaient pas encore entièrement dotées alors que des provisions, cela ne sert pas à cela évidemment, et ce n'est pas tout, il a fallu prélever 1.418.000 sur les réserves des exercices antérieurs et les transférer à l'exercice propre, il a fallu demander pour cela une dérogation puisque cela va à l'encontre du principe d'annalité budgétaire. Il était donc évident qu'un coup de barre énergétique devait être pratiqué puisque le déficit structurel Tonus + les deux prélèvements

cela nous fait un montant de 13.045.000. Cela représente donc 8,5% des dépenses. Alors moi, j'avais espéré qu'on allait s'atteler, qu'on allait faire un assainissement parce que c'est vrai que Mons ne reçoit pas assez du Fonds des Communes mais il y a quand même longtemps que j'entends cela mais c'est un peu comme si une personne disait parce qu'elle a trop dépensé par rapport au budget, elle disait ce n'est pas de ma faute, c'est parce qu'on ne me donne pas assez. C'est vrai, enfin, on engage ses dépenses en fonction de ses recettes prévisibles. Or, dans cette modification budgétaire, les dépenses elles augmentent encore plus que les recettes et donc le déficit structurel il s'aggrave, il s'aggrave de 466.791 euros exactement et il porte ainsi le déficit structurel à 13.500.000. Il manque à Mons 13.500.000. Bon, le réviseur souligne d'ailleurs que c'est contraire à l'esprit du plan de gestion. Alors, qu'est-ce qu'on va faire ? Est-ce qu'on va recevoir plus du Fonds des Communes ? Bon, est-ce qu'on va recevoir 13.500.000 puisqu'il manque 13.500.000. Si moi je fais le calcul, l'année prochaine si on prend encore et qu'on épuise toutes les recettes, on obtient déjà l'année prochaine avec un déficit de 13.500.000, un déficit de 635.000 et puis les années suivantes donc $13.500.000 + 635.000 \times 4$ cela fait donc en fin de législature, 54.635.000 euros de déficit autrement dit 2.203.000.000 de francs belges. Alors, moi, je crois qu'il n'y a pas à tergiverser, si on ne veut pas aller devant une nouvelle catastrophe financière, il est grand temps de réagir, de présenter un plan d'économie d'au moins 8% des dépenses puisque cela correspond au déficit structurel par rapport aux dépenses totales et surtout de s'y tenir, coûte que coûte, moi c'est ce que je demande et cette fois-ci je m'abstiendrai. Je vous remercie.

M. Pascal LAFOSSÉ, Conseiller : Je souhaiterais aussi m'abstenir sur ce budget. En fait lorsqu'on a voté le budget je n'étais pas présent au Conseil. Je n'avais pas voulu être présent volontairement parce que il me semblait indélicat de voter un budget que je qualifierai d'illégal, cela a été fait et je ne voulais pas à ce moment-là indisposer le groupe PS et la majorité. Pour être constant avec ma façon de voir, je souhaite donc un vote nominatif et m'abstenir également sur cette modification budgétaire.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci Mme la Présidente, mais en ce qui me concerne, bien entendu, vous l'aurez compris, je ne tiens pas à me bagarrer sur les chiffres ni à discuter du budget avant l'heure, je voulais préciser que le groupe MR bien entendu n'était absolument pas solidaire de la position du Conseiller BEUGNIES. Dès lors, nous souhaitons un vote nominatif.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : M. MILLER peut peut-être donner quelques explications complémentaires ?

M. Richard MILLER, Echevin : Je n'ai pas grand-chose à ajouter à la présentation de départ puisqu'elle a été commentée et je pense que j'avais néanmoins anticipé la réponse puisque j'ai bien dit que le Collège était conscient du risque de voir un emballement de ses dépenses. Que nous en avons discuté et que nous avons décidé de présenter, après en avoir débattu entre-nous au sein du Collège, de nouvelles pistes pour la préparation du budget 2008.

Sortie de M. BARVAIS : 43 présents

L'Assemblée passe au vote sur l'amendement (ordinaire) le résultat est le suivant :

31 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

10 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

2 ABSTENTIONS : MM. BEUGNIES, LAFOSSE

L'Assemblée passe au vote sur l'amendement (extraordinaire) le résultat est le suivant :

31 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

10 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

2 ABSTENTIONS : MM. BEUGNIES, LAFOSSE

ADOPTE – 24^{ème} et 25^{ème} annexes

Entrée de M. BARVAIS : 44 présents.

14^e objet : Exercice de la garantie Mons Hainaut sponsoring et RAEC – Information Régie Foncière

ADOPTE à l'unanimité – 26^{ème} annexe

15^e objet : Convention à intervenir entre la Ville et les ASBL (Dexia Mons Hainaut et RAEC) pour s'assurer de la restitution de la somme payée en garantie par la Ville Régie Foncière

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Est-ce que les votes sont pareils ou non ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A mon avis non, parce que c'est une information. Donc je crois que, ...

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : M. VISEUR, vous voulez intervenir par rapport au point ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, c'est vrai que le 14 c'est information, je n'avais pas tourné la page et il n'est pas mis information point 15, je ne sais pas.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Alors, par rapport au point 15, M. COLLETTE.

M. François COLLETTE, Conseiller : Je voudrais justifier l'abstention de mon groupe. En réalité M. VISEUR a parlé d'ingénierie fiscale, la question, le point à l'ordre du jour met en cause immédiatement la crédibilité du Conseil d'Administration de la Régie Communale autonome dont je suis membre depuis sa fondation. Je voudrais donc quand même rappeler que ce problème de la TVA a été la raison ou le conditionnement même de la création de la Régie Communale autonome sur base, nous disait-on, et je le dis à ma décharge, sur base d'un rouling qui avait été effectué par le Conseil Fiscal de la RCA, avec l'Administration de la TVA et le Conseil Fiscal choisi était d'ailleurs un ancien membre de la TVA, qui avait donc des entrées larges comme ça. J'ai déjà eu l'occasion, lors de la désignation de l'avocat chargé de prendre ce recours contre la TVA, de rappeler ces choses. Il est évident que toute l'économie de la RCA va s'effondrer dans sa finalité d'économie de remboursement de la TVA si les recours n'aboutissent pas et c'est la raison pour laquelle je pense que nous devons nous abstenir à l'égard de cette situation.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

6 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, DUQUENNE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 27^{ème} annexe

16^e objet : Intercommunale C.H.U. Ambroise Paré Mons – Garantie par la Ville d'un montant de 5.500.000€, des emprunts à 30 ans, contractés auprès de la Société FORTIS BANQUE, dans le cadre des budgets des investissements 2005 à 2007 de l'Intercommunale Gestion Fin.

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

17^e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot de la Grand-Place – Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine – composition et règlement d'ordre intérieur. Aménagement Territ. et Permis UR2007

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

18^e objet : Revitalisation urbaine du quartier du Béguinage à Mons – constitution de servitudes provisoires et définitives au profit de la S.A. LIXON sur une parcelle sise à Mons, cadastrée ou l'ayant été Mons 3^e division section E n^{os}1081 K2 et R2 Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 30^{ème} annexe

19^e objet : Parking couvert Rachot à Mons – Aliénation des emplacements de stationnement n^{os} 26-27 et 49 Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 31^{ème} annexe

20^e objet : Acquisition de l'ancien mess des Officiers sis à Mons, rue de la Trouille, 6 – projet d'acte établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles Cellule foncière RF/MV

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, merci Madame la Bourgmestre. Cela concerne le mess des Officiers de 845.000 euros. Peut-on savoir ce qu'on y fera exactement ? On l'a peut-être déjà dit au détour d'une conversation mais nous aimerions connaître la destination précise de ce bâtiment très bien situé. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Ok, merci beaucoup. M. l'Echevin, la destination donc de ce mess.

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Et bien disons que dans l'état actuel des choses, il faut savoir que ce mess, que ce bien présente un intérêt patrimonial important, qu'il permet évidemment d'avoir une réserve intéressante au Centre-ville. Vraisemblablement, il permettra de nombreuses possibilités d'occupation et à ce jour la Ville de Mons s'oriente vers les ASBL communales ou para-communales. Les projets d'aménagement et d'occupation sont à l'étude, il m'est difficile de pouvoir vous répondre davantage. Mais, en

tout cas, cette occupation serait destinée aux ASBL communales et para-communales pour leurs activités.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Moyennant ces infos, ...

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Euh, pardon j’oubliais, pardon Madame la Bourgmestre. Dans le domaine de la Culture, c’est une précision, les ASBL communales ou para-communales mais dans le domaine de la Culture.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : MR, CDH,

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On va voter oui sur l’acquisition même si on regrette le manque de précision par rapport à la destination du bâtiment.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : ECOLO,

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : la même motivation mais on s’abstient nous.

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

6 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, DUQUENNE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 32^{ème} annexe

21^e objet : Mons – section de Cuesmes – Aliénation de parcelles de terrain sises à Cuesmes, lieu-dit « Le Troubiot », cadastrées ou l’ayant été Mons 6^e division section A :
n°252M6 – jardin – pour une superficie de 19 ares 20 centiares
n°252H6 – terre vaine et vague – pour une superficie de 90 centiares
surplus sans numéro étant une partie du chemin n°16 – ancien chemin des Prairies, pour une superficie de 28 ares 35 centiares
Cellule foncière RF/MV

REMIS

22^e objet : A.S.B.L. « Office du Tourisme de la Ville de Mons » - compte et bilan de l’exercice 2005. Approbation Gestion Fin.

M. François COLLETTE, Conseiller : Oui, on nous demande aujourd’hui d’approuver les comptes et bilans de l’exercice 2005 de l’asbl Office du Tourisme de la Ville de Mons, alors d’un point de vue formel, je répète qu’il s’agit des comptes et bilans de l’exercice

2005 alors que depuis la fin de l'année dernière les asbl sont soumises au plan comptable et à toutes les normes relatives à la présentation des comptes des sociétés et donc on se trouve avec une année de retard, sachant que les gestionnaires peuvent être invités à comparaître devant le Tribunal de Commerce, chambre d'enquête pour se justifier, qu'ils peuvent aussi subir des amendes civiles ou éventuellement si le parquet s'en mêle des amendes pénales. Alors il me semble que l'on peut difficilement se satisfaire de ces comptes d'autant que contrairement à la nouvelle loi, ils ne sont pas présentés sous la forme du plan comptable normalisé c'est-à-dire la forme BNB. Ce qui fait qu'ils sont très difficilement lisibles. Ceci étant dit, en ce qui concerne le contenu, il est relativement décevant dans la mesure où malgré l'intervention des subsides communaux se présentent des déficits significatifs qui posent aujourd'hui la question de savoir s'il ne serait pas opportun effectivement de réorienter la politique de l'Office. On note par exemple en ce qui concerne le Camping Communal 23.647 euros nonobstant le subsidie communal, ce qui laisse à penser que peut être alors que certainement une étape pour les campeurs et caravaneurs continue d'être indispensable à Mons, l'exploitation pourrait être concédée à une société privée, je ne vois pas ce qui justifie que l'Office du Tourisme en garde la gestion directe. En ce qui concerne la Chapelle Sainte Calixte, je suggère aussi qu'elle soit fermée temporairement puisque ses recettes sont de 1.108 euros pour 26.000 euros de dépenses. Effectivement dans le contexte d'un parc qui n'est pas encore aménagé mais dont l'aménagement ne sera pas de nature à attirer les touristes en quantité sur un site dont on a voulu supprimer toutes références historiques à l'ancien Château Comtal. Alors, pour clôturer le tout c'est évidemment le musée Duesberg qui présente un mali de 20.000 euros et il n'y a pratiquement plus aucune recettes et le rapport qui accompagne le bilan parle de la situation bien connue mais est-ce que cette situation est bien connue de tous ? A cet égard, je demande à l'Echevin de nous faire un état de la situation présente et à venir du musée Duesberg et comme le tourisme est avec le commerce l'une des 2 mamelles de l'économie du Centre-Ville, permettez moi de passer à l'autre ASBL qui s'appelle ASBL Gestion Centre Ville au sujet de laquelle il y a eu un débat à huis clos qui ne portait pas sur des questions de personnes mais portait sur des questions de principe que nous voulons débattre publiquement aujourd'hui et je ne fais que ouvrir un débat auquel d'autres intervenants voudront se joindre. Quelle était la problématique ? Il s'agit d'une ASBL dont l'organe Conseil d'Administration est mixte c'est-à-dire issu bien entendu des principaux intéressés qui sont les représentants du commerce montois, je vais dire les forces vives de la mamelle commerciale, puisque j'ai parlé de la mamelle touristique et des représentants de la Ville dès lors que les subsides

dépassent 10.000 euros qui sont le seuil par rapport auquel les obligations de participation de la Ville à l'organe décisionnel sont décidées. Quel était le débat qui a eu lieu à huis clos la fois dernière à l'occasion d'un renforcement du nombre de représentants privés dans le Conseil d'Administration de l'ASBL pour l'équilibre qui n'est pas statutaire à priori mais qui résulte peut être de la convention de subsidiation ? Il était proposé au Conseil d'élargir le nombre d'administrateurs communaux. Et le problème ne se posait pas en terme de répartition, en terme de partis politiques mais entre la question de la représentation par des mandataires politiques plutôt que par des membres du Cabinet ou des fonctionnaires de l'Echevinat de Monsieur MARTIN et sur ce sujet il nous paraissait qu'il y avait un important déficit démocratique à choisir des collaborateurs de l'Echevin plutôt que des politiciens dès lors que l'ensemble des opinions et idéologie de son Conseil dans cette problématique de rencontre avec les commerçants n'est pas assurée. D'autant que l'on entend un discours qui est univoque et qui me semble-t-il est faux, qu'est ce qui se passe ? M. MARTIN nous dit que le Centre-ville de Mons ne souffre pas de l'implantation des Grands Prés ouverts en septembre 2003. Je pense que les commerçants montois ont une autre opinion à ce sujet et en tout cas professionnellement dans la défense des locataires au sujet des baux, je peux vous dire que nous obtenons régulièrement des réductions de loyers dans notamment le piétonnier en raison du marasme économique qui est bien établi dans le Centre-ville. Alors, j'ouvre le débat car je ne suis pas le seul et je suis d'autant moins intéressé qu'à raison de l'apport de 2 nouveaux membres publics, l'application de la règle d'Hondt ne nous laisserait pas de place. Il y en a d'autres qui sont plus intéressés, qui l'ont été l'autre jour et qui voudront, je pense, surenchérir à ce que je dis.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Monsieur Collette, je tiens simplement à vous rappeler que le point dont vous venez de parler n'est pas à l'ordre du jour. Alors je pense que c'est clair...

M. François COLLETTE, Conseiller : Madame le Président, quand Mme MERCIER fait une intervention en dehors de l'ordre du jour personne ne lui dit rien, elle en a au moins 30 d'avance sur moi rien que sur cette année ci.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Elle a fait tout à l'heure des interventions qui avait un lien puisque l'on parlait du plan de prévention.

M. François COLLETTE, Conseiller : Moi je parle des 2 mamelles de l'économie montoise, le tourisme et le commerce.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Donc je demande à Nicolas MARTIN de répondre au point 22.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien. Merci Madame la Bourgmestre

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Madame la Présidente, j'aurais peut-être voulu intervenir avant car il risque d'avoir double emploi à la réponse de Nicolas MARTIN.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Il va répondre au point 22

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Très bien. Donc évidemment le point qui est abordé à l'ordre du jour du précédent Conseil à huis clos est un point que j'avais soulevé, parce qu'il me semble qu'en effet, que lorsque l'on a une ASBL de Gestion du Centre-ville, telle qu'elle existe à Mons, et dans laquelle on a comme Président l'Echevin qui l'a dans ses attributions et que lorsque l'on ouvre le Conseil d'Administration à 2 privés et à 2 publics, il est dommage en effet de ne pas avoir de représentants élus. J'avais d'ailleurs déjà souligné à ce moment là que je crois qu'en fin de course, en 2012, ce sont de toute façon les élus qui vont devoir se justifier à l'électeur et que dès lors il me semblait plus normal que ce soit des représentants élus. Par contre je souhaite aussi insister sur le fait que lorsque l'on a dans ce genre de Conseil d'Administration le Président qui est l'Echevin et que l'on gonfle le Conseil d'Administration avec un chef de Cabinet et 2 autres fonctionnaires, cela me semble un peu, je dirais, peu démocratique et cela empêche tout débat, toute clarté au sein de la gestion de l'ASBL Centre-ville. J'avais d'ailleurs soulevé à ce moment là que, effectivement, il n'y a pas de problèmes dans l'ASBL Gestion Centre-ville, mais par contre tout le monde sait très bien qu'il y a quand même des problèmes au sein des commerçants montois, qu'ils soient de l'intra ou de l'extramuros. Lorsque l'on organise des activités sur la Place de Mons, que ce soit lors de Noël ou la Foire, etc., il serait bon à ce moment d'avoir des élus qui soient à même de juger au sein de cette ASBL et de son Conseil d'Administration de l'efficacité, entre autres, et de recueillir leur sensibilité. Merci.

Mme Catherine Houdart, Bourgmestre ff : Oui, madame... sur quel point ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Celui-ci.

Mme Catherine Houdart, Bourgmestre ff : qui n'est pas à l'ordre du jour...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, mais on va continuer dans la vague, en fait le groupe CDH est demandeur aussi à élargir la représentation des mandataires au sein de l'ASBL Gestion Centre-ville dans un souci de transparence. Donc non seulement c'est un souhait des mandataires mais c'est aussi une demande des commerçants d'avoir des représentants élus. Voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Point 22, Monsieur Martin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien. Merci Madame la Présidente et merci à Madame et Messieurs les Conseillers pour vos interventions. Tout d'abord, pour répondre sur le point qui est à l'ordre du jour et qui a suscité une intervention de M. COLLETTE. Je le remercie de se soucier de la manière dont les comptes sont présentés et je lui dis qu'il a tout à fait raison. Et donc par rapport aux comptes 2006 et à ceux qui suivront, vous devez savoir que nous avons fait les demandes pour que les choses puissent rentrer dans l'ordre et que leur présentation se fasse en adéquation avec les règles voulues lors d'un prochain Conseil Communal. Par rapport à la situation globale de l'Office de Tourisme, derrière la présentation relativement pessimiste qui a été faite, je voudrais tout de même relativiser puisque M. COLLETTE évoque la situation ponctuelle de l'un ou l'autre site géré par l'Office alors que globalement je rappelle que nous sommes quasiment à un équilibre financier par rapport au compte présenté pour 2005 et qui tourne autour de 1.100.000 euros. Bien sûr, il y a quelques éléments déficitaires comme le Camping, comme la Chapelle Sainte-Calixte ou le musée Duesberg, lequel musée, M. COLLETTE, pour votre information, ne relève plus des compétences du Tourisme mais de la Culture, et donc par rapport à ces différents éléments déficitaires je pense qu'il faut regarder les choses dans un tout. L'offre globale touristique doit s'analyser de diverses manières. Le Camping joue un rôle en la matière tout comme la Chapelle Saine-Calixte qui représente un site remarquable au sein du parc du Château Comtal de la Ville. Bien sûr, il y a des travaux au niveau du Beffroi, bien entendu, le personnel qui était attaché à cette Chapelle ne va pas être licencié le temps que les travaux se fassent et donc les charges restent bien entendu à l'ordre du jour. Mais lors de l'ouverture de ce site, il y aura une rectification à la hausse des recettes qui viendront équilibrer l'ensemble. Maintenant, par rapport au point qui n'est pas à l'ordre du jour, ce que je tiens quand même à rappeler, je ne veux pas formaliser, mais il y a eu un point qui a été voté lors du dernier huis clos qui a fait l'objet d'un accord global. Il y a toujours des possibilités qui sont laissées aux Conseillers Communaux de s'exprimer en la matière, mais je propose simplement que l'on puisse avoir une discussion avec les Chefs de Groupe et puisque ce point n'est pas à l'ordre du jour, vous me permettrez d'avoir cette discussion après le Conseil. Mais je rappelle néanmoins qu'il n'est pas d'usage de répéter les propos qui sont tenus en huis clos en séance publique mais puisqu'on y invite de cette manière je rappelle que j'ai fait une proposition qui visait très clairement à permettre le débat entre les groupes politiques pour pallier à cette représentation plus technique au sein du Conseil d'Administration de la Gestion Centre-ville. Mais je n'irai pas au delà puisqu'il

ne me semble pas adéquat de révéler en séance publique des propos qui sont tenus en huis clos.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Vote sur le point 22

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Je souhaiterais quand même répondre ici parce que lors du dernier groupe auquel les socialistes ont assistés...

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : M. Nicolas MARTIN a été clair...

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Oui mais je souhaite quand même m'exprimer, je crois que les débats ne peuvent se faire qu'en séance publique, les débats démocratiques on ne peut les faire qu'ici, ce n'est pas uniquement une chambre d'entérinement donc je souhaite quand même pouvoir m'exprimer...

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Pourquoi alors ne pas avoir interpellé le Conseil...

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Je souhaite quand même m'exprimer une dernière fois parce que lors du dernier groupe socialiste qui s'est passé samedi j'ai été malmené.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Mais ce n'est pas vrai...

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Mais laissez moi continuer... Pour des raisons qui vont à l'encontre maintenant, de ce que l'Echevin vient de répondre. Puisque je ne l'avais pas, soi disant, respecté. Ni l'avis du groupe. Mais je tiens quand même ici à préciser que lorsqu'un groupe décide d'une chose il est clair que l'on doit s'y maintenir en tant que membre de ce groupe. Mais il faut quand même que les décisions de ce groupe soient prises de manière équitable et dans le respect de l'avis de chacun. Ce qui ne s'est pas fait et donc voilà pourquoi moi je réinterpelle encore une fois ici et je vais encore dans le même sens, je souhaite que l'on élargisse le plus possible aux élus communaux. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Le débat est clos.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

10 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes PREVOT, DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTÉ – 33^{ème} annexe

23^e objet : Crèches – Barèmes alloués au personnel subsidié par l'ONE (Communauté française) – modifications 1^e 04/1818

ADOPTÉ à l'unanimité – 34^{ème} annexe

24^e objet : Acquisition de bancs pour le service des Plantations. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e 2007/766.185.00.SMC

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : J'avais demandé en Commission de savoir si le bois des bancs commandés était certifié et je ne me souviens pas d'avoir eu la réponse par mail mais j'ai eu un problème technique.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui vous avez eu la réponse par mail.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui mais j'ai eu un problème technique, je peux supposer que la certification n'est pas au programme ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Non, Madame. Donc dans le cahier des charges, le label FLC n'est pas demandé. Un, sachez que si l'on demande ce label il y a un coût supplémentaire, ça c'est évident, donc ça c'est un choix que le Collège et le Conseil Communal devront faire un jour et deux, il n'est pas dit que le bois étant employé est un mauvais bois. Ce n'est pas parce que le label n'y est pas que ce bois ne vient pas d'une forêt qui correspond à un plan de gestion qui est défini dans le développement durable.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Si je peux me permettre dans votre note de politique générale, vous aviez pris des engagements marquants votre intérêt pour le développement durable et j'aurais vraiment aimé retrouver ici les effets de ces engagements. Voilà, je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui donc, les intérêts ils sont toujours présents, je crois que l'on a dit, on l'a redit, nous sommes en train de travailler d'une manière tout à fait transversale et pas seulement pour des lattes d'un banc public, nous sommes en train de travailler d'une manière transversale sur un agenda 21 consacré au développement durable, aux économies d'énergies. Seulement, la problématique est telle que l'on ne fait pas ça en une semaine de temps. Nous avons engagé du personnel supplémentaire, un ingénieur spécialiste dans les énergies, nous avons engagé une personne spécifique pour s'occuper de l'agenda 21 donc telle que défini dans notre déclaration de politique lors de l'installation de ce Conseil, nous allons vraiment dans cet axe.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Si vous me permettez, c'est peut-être un détail de l'histoire, mais ce sont des petits détails qui font que l'on montre sa volonté de faire changer les choses. Je vous remercie.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, HOUDART

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

3 ABSTENTIONS : M. DUQUENNE, Mme DEJARDIN, M. TOUBEAU

ADOPTE – 35^{ème} annexe

25^e objet : Acquisition d'une tondeuse. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/4^e 2007/764.171.EC

REMIS

26^e objet : Achat d'autos et de camionnettes, service électromécanique, acquisition d'une camionnette fourgonnée. Approbation du projet et du recours au MET.
3e/1^e 2007/136.052.03.GT

ADOPTE à l'unanimité – 36^{ème} annexe

27^e objet : Achat de véhicules spéciaux et divers pour le service des Plantations – Acquisition d'un camion grue-benne. 3e/1^e 2007.136.053.03.GT

ADOPTE à l'unanimité – 37^{ème} annexe

28^e objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers – Rue Allende à Havré. Approbation du projet, des conditions du marché et du mode de passation du marché.
3e/2^e 2007.421.063.00.GMS

M. François COLLETTE, Conseiller : Oui, donc, Mme MERCIER en a encore 29 d'avance... Alors on parle au point 28 de l'entretien extraordinaire des revêtements routiers. On parle effectivement de la rue Allende à Havré, mais il y a parfois des problèmes qui se posent en urgence et en véritable urgence. Comme le dit M. LAFOSSE, je pense que le Conseil ne doit pas être une chambre d'entérinement et qu'il faut qu'à l'occasion de certains dossiers des problèmes d'actualité puissent être évoqués. Alors quel est le problème d'actualité qui est évoqué, je parle uniquement de revêtements routiers. C'est la publication d'un avis d'urbanisme pour lequel la Ville de Mons demande un

permis pour remplacer le revêtement routier de la rue à Degrés à Mons. Donc c'est une vieille rue qui a été percée en 1380 pour rejoindre la Poterie et la Chaussée. Et bien figurez-vous que la demande de la Ville est de remplacer les vieux pavés et les marches par des dalles de béton 30 X 30 cm, bravo ! L'avis d'urbanisme parle de dalles de béton de 30 X 30 cm.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Allez, sur le point 28, MR, ...

M. François COLLETTE, Conseiller : Une réponse à ça... dites-moi que l'on s'est trompé ! Mais si c'est comme ça que vous voulez attirer des touristes en remplaçant les vieux pavés par des dalles 30 X 30 en béton ...

M. Richard BIEFNOT, Echevin : M. COLLETTE, ne vous énervez pas. Croyez bien qu'il s'agit simplement d'une erreur dans la dactylographie du document. J'ai eu l'occasion d'ailleurs déjà de le dire. Le document que vous avez, je ne vais pas le nier, il existe. C'est manifestement une erreur et bien entendu, dans une rue comme celle-là, que tout le monde connaît, qui est si typique, il est bien évident que personne dans l'Administration, ni dans le Collège, n'envisage de remplacer les pavés par des dalles en béton de 30 X 30 cm. Donc voilà, il n'y a pas de problème, c'est une correction qui...

M. François COLLETTE, Conseiller : Vous allez recommencer votre enquête publique alors, sur base d'un autre document ?

M. Richard BIEFNOT, Echevin : Bien entendu, je pense que la réponse va de soi.

ADOpte à l'unanimité – 38^{ème} annexe

29^e objet : Incorporation dans le domaine public de la voirie desservant le parking communal de l'îlot de la Grand-Place de Mons. 3e/2^e A/8434/CDP/C/3/120

ADOpte à l'unanimité – 39^{ème} annexe

30^e objet : Désaffectation partielle de la ruelle Sainte-Hilaire à Mons.
3e/2^e 2007/A/8447/CDPC/3/129

M. François COLLETTE, Conseiller : Nous arrivons ici avec un projet de désaffectation partielle de la ruelle Sainte-Hilaire à Mons. La ruelle Sainte-Hilaire est une petite ruelle qui se situe à la rue du Gouvernement entre l'immeuble de mon voisin de gauche, pas si à gauche que ça, mais géographiquement à ma gauche, et l'immeuble inférieur. C'est une ruelle qui est très ancienne dont l'origine remonte au 13^{ème} siècle et sans doute même au 12^{ème} siècle. Elle s'appelait avant de s'appeler la ruelle Sainte-Hilaire, la ruelle du « Quène as maray » c'est-à-dire la ruelle qui menait aux chênes des marais qui se trouvaient là où

était l'étang des Apôtres, où a été créé l'étang des apôtres au 14^{ème} siècle. D'une manière générale, moi, ça me donne des boutons, quand on désaffecte l'espace public. Je voudrais effectivement que ce genre de chose n'arrive plus. C'est arrivé dans le passé, on a perdu énormément d'attractivité à l'ensemble de ces petites venelles, dont certaines ont été heureusement utilisées et c'est ce qui fait le charme de Mons par rapport à d'autres Villes dont les façades sont liftées. Et cela me donne l'occasion, encore 27 d'avance pour Mme MERCIER, de parler des dossiers de désaffectation de voiries ou de modifications de voiries qui ne viennent pas au Conseil communal alors qu'ils devraient venir. Lors de la CCAT de ce mardi, ce qui explique que je ne sais intervenir que dans l'urgence, je n'avais plus la possibilité de faire une interpellation, a été soumis à la CCAT, le projet d'une construction d'un immeuble à appartement sur la Croix-Place, les anciennes écuries de l'Hôtel de Robertsart, en face du Carré des Arts, ex caserne Guillaume. Projet qui contient une douzaine de dérogations au règlement général sur les bâtisses, au RCU, etc. mais qui notamment, implique cette demande : la création d'un passage carrossable à travers le site piétonnier de la Croix-Place. Vous savez que la Croix-Place est le carrefour de la rue des Juifs prolongé par la rue des Chartriers et la rue de la Grande Triperie et que l'angle a été fermé et y a été créé un espace qui est purement réservé aux piétons avec des bancs pour le repos, la promenade. Et donc, le Collège prétend qu'il ne devrait pas soumettre à notre Conseil l'autorisation qui est demandée par le constructeur de cet immeuble de modifier le tracé des voiries. Il s'agit nécessairement d'une application de l'article 128 du CWATUP, c'est donc notre Conseil qui doit décider. Et c'est fondamental parce que cette autorisation doit être donnée avant le permis de bâtir. C'est notre Conseil qui doit être consulté sur l'autorisation que l'on va faire à un promoteur de changer la destination d'une partie de cette placette publique. Je revendique que cette question soit soumise au Conseil communal lors de sa prochaine séance. De toute façon, le permis délivré sans le préalable de l'article 128 serait caduque.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, point 30.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, au sujet de la ruelle Sainte-Hilaire, petite précision en tant que riverain. En fait cette ruelle a été fermée par une porte voici près d'un siècle. Il n'y a plus qu'un seul utilisateur. Donc sur une vingtaine de mètres. Le reste effectivement jusqu'au milieu du 19^{ème}, longeait différentes maisons, toutes petites maisons qui progressivement ont été rasées. Et donc, j'en ai fait part au voisin, pour lui dire que cette ruelle était toujours, à mon avis, appartenait au domaine de la Ville de Mons et donc qu'elle était dans le domaine public. Et par ces temps de disette budgétaire, voilà

des recettes inespérées qui tombent dans le domaine public. Moi cela me semblait normal d'informer le voisin qui avait un bien du domaine public, qui pouvait être revendu puisque de toute façon il est inutilisé depuis un siècle. J'attire simplement l'attention des Conseillers qu'il n'y a plus qu'un seul utilisateur et donc tout le reste n'est que maisons rasées. Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 40^{ème} annexe

31^e objet : ISAM : Remplacement de châssis. Approbation du projet revu et détermination du mode de passation. 2002/sub/734. 3e/1^e 070.00.MCP

REMIS

32^e objet : Élagage et abattage : lot 1 : abattage d'arbres au Parc de Jemappes. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/2^e 2007/766/182.02.CDP

M. François COLLETTE, Conseiller : Ah mais ce point me rappelle une épopée d'il y a quelques mandatures, lorsque Marie-Françoise de Fays avait interpellé le Collège au sujet d'une vente de peupliers sur pied. Il est ici question de l'abattage de 149 peupliers qui cerclent le Parc de Jemappes et qui sont arrivés à maturité. Alors quand un peuplier est à maturité, il a une valeur marchande et si l'on fait à l'initiative éventuellement de l'Administration des Eaux et Forêts une adjudication publique, vous aurez des gens qui vont vous offrir effectivement de vous acheter ces peupliers sur pied. Or, qu'est ce que l'on nous propose aujourd'hui ? On nous propose de faire un marché pour payer des gens à abattre ces peupliers. Alors que les peupliers mûrs sont une valeur marchande non négligeable. Alors je pense que ce marché est un marché à l'envers et que manifestement il

faut plutôt faire un appel d'offre pour la vente des 149 peupliers qu'un appel d'offre pour l'abattage de ces peupliers.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. le Conseiller, je vais essayer d'être votre dermatologue pour vous éviter une éruption de boutons supplémentaires. Sachez que ces peupliers sont malades. Sont très malades. D'après ce que les spécialistes du Service des Plantations me disent, ils sont invendables. Donc si on ne peut pas les vendre, si on ne peut les monnayer, on ne va pas attendre qu'ils tombent sur la tête de nos citoyens donc nous avons pris nos responsabilités en la matière pour la sécurité des citoyens et nous avons décidé de demander à une société d'abattre ces peupliers qui, d'après les spécialistes, sont invendables.

M. François COLLETTE, Conseiller : Alors pourquoi est-il écrit au dossier qu'on les abat parce qu'ils sont mûrs. Mûrs n'est pas malades.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je demanderai à rectifier le justificatif dans le dossier. Je vous l'accorde, mais on peut être mûr et malade aussi.

M. François COLLETTE, Conseiller : Et on peut être vert et totalement malade, sincèrement vous me donnez des boutons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 41^{ème} annexe

33^e objet : Élagage et abattage : élagage d'arbres le long des voiries. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/2^e 2007/421.182.02CDP

ADOPTE à l'unanimité – 42^{ème} annexe

34^e objet : École communale de Jemappes. Rue du Couvent, aménagement. Partie architecture. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
SOUS RÉSERVE 3e/1^e 2007/722.136.MCP

REMIS

35^e objet : École communale de Jemappes. Rue du Couvent, aménagement. Partie techniques spéciales. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
SOUS RÉSERVE 3e/1^e 2007/722.136. MCP

REMIS

Sortie de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre en titre et de Mme Catherine HOCQUET, Conseillère : 42 présents.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Nous passons maintenant aux interpellations. 2 interpellations de Monsieur Hambye.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci Madame la Bourgmestre. Madame la Bourgmestre, Monsieur le Ministre d'Etat, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues. Chaque jour en Belgique plus de 250 personnes sont mordues par un chien. Depuis le début de cette année 7 enfants ont été victimes de violences animales et ces enfants ont été défigurés, blessés, voire en danger de mort. Alors, nous avons eu un éminent spécialiste, le Docteur Papadopoulos, de l'hôpital de Jolimont qui nous a confié qu'il y avait un certain type de chien et pas tous, soyons clair, le chien étant le meilleur compagnon de l'homme, qui attaque sans aucune raison et qui vise la tête des enfants ou leur cou et s'acharne sur eux. Pour lui, une blessure provoquée par un chien dangereux équivaut à une blessure par balle. Alors, d'après ce spécialiste, c'est quand même quelqu'un qui a l'habitude de traiter les enfants victimes de ce type de chien et je précise, les attaques de ce genre de carnivores sont totalement imprévisibles. Faute par les pouvoirs publics de les interdire, ledit Docteur Papadopoulos, estimait que laisser l'accès dans nos rues à des requins, c'était certainement s'engager à voir prochainement la mort d'un enfant. Chaque fois nous assistons, impuissant, face à tel drame. Va-t-on attendre la mort d'un enfant sur le territoire de notre Ville pour adopter des mesures contraignantes. Je propose donc, à titre de prévention, et dans l'attente d'un vote au niveau fédéral, d'interdire sur le territoire de la Ville de Mons certains animaux, uniquement de type Pitbull, American Staffordshire, Rottweilers et autre animaux qui sont responsables, certains de l'immense majorité qui frappe ces enfants mineurs. Gouverner c'est prévoir et prévoir c'est gouverner. N'attendons pas comme c'est souvent le cas en Belgique, une catastrophe pour réagir. Comme ce fut le cas, le Heysel, et ainsi de suite. En tant que

responsable de la sécurité dans nos rues et dans nos quartiers d'avance un tout grand merci pour nos enfants.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : En ce qui concerne les animaux, le Règlement Général de Police comporte plusieurs dispositions visant à assurer la sécurité publique. L'article 64, interdiction de laisser divaguer les animaux sur l'espace public. L'article 65, le port de la laisse est obligatoire pour tous les chiens dans tout lieu privé ou public. Interdiction d'utiliser un chien pour intimider, incommoder, provoquer toutes personnes ou porter atteinte à la sécurité publique. L'article 66 de notre Règlement de Police, l'obligation pour les propriétaires de faire en sorte que l'enclos spécialement prévu pour accueillir un chien soit aménagé tel que le chien ne puisse le franchir afin qu'il ne puisse porter atteinte aux usagers voisins. Selon une note de l'Union des Villes et Communes reçue récemment, il appert que l'interdiction de posséder certaines races de chiens pose un problème de légalité, c'est discriminatoire et d'autre part, de proportionnalité par rapport au but recherché. L'Union des Villes et Communes suggère d'autres mesures que l'interdiction, telles que le port de la laisse, le port de la muselière, obligation pour le détenteur d'un chien dit dangereux de clôturer son jardin en fonction de la taille et de la force du chien. Il apparaît donc que les mesures prévues dans le Règlement Général de Police sont bien adéquates. Je tiens également ici à rappeler qu'en date du 27 mars 2002, le Conseil communal avait approuvé à l'unanimité le règlement « chiens réputés dangereux ». Ce règlement a été abrogé par le Règlement Général de Police dont je viens de vous lire des extraits de l'article 64, 65, 66 et ce règlement fut approuvé par le Conseil communal le 26 janvier 2004.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Merci Madame la Bourgmestre. Il me paraît beaucoup plus adéquat de légiférer sur le sujet au niveau fédéral, car ce ne serait pas très commode d'être confrontés à une multitude de règlements lorsque l'on part en promenade avec son chien et que l'on traverse diverses communes. Par exemple en voiture. Néanmoins, et Madame la Bourgmestre vient d'en parler, nous possédons un excellent règlement Communal que l'on pourrait effectivement perfectionner, notamment en prévoyant l'éducation des chiens et surtout des maîtres dans des clubs agréés. Mais certainement pas un règlement basé sur la race des chiens. Ainsi en Belgique, le 21 octobre 1998, le ministre alors en charge de l'Agriculture décida d'introduire l'obligation d'identification, d'enregistrement et d'inscription auprès des autorités communales, de tous les chiens appartenant à 13 races auxquelles étaient attribuées des caractéristiques agressives. Cet arrêté a été annulé par le Conseil d'Etat le 31 mai 1999. Dans les

considérations motivant cet arrêté, il est littéralement indiqué : « De prendre des mesures de responsabilisation des propriétaires de certains chiens disposant d'un potentiel de dangerosité ou ayant montré des signes d'agressivité ». Actuellement l'objectif des autorités est d'aborder la problématique des agressions par le biais d'une législation non liée aux races. Je regrette beaucoup que certains Bourgmestres et de quelque parti qu'ils soient s'entêtent à faire le contraire. La position du Président de l'Union des Villes et Communes Wallonnes est claire à ce sujet, je cite : « Le monde scientifique est d'avis qu'une classification basée sur la race n'est pas une bonne classification » fin de citation. J'ai d'ailleurs ici un bouquin d'un Docteur Vétérinaire comportementaliste spécialisé sur la problématique. En effet, cette position est démagogique et inefficace, la preuve en est des échecs en Allemagne et en France, les deux seuls pays où sous la pression des médias et sans avoir consulté le moindre vétérinaire comportementaliste, la législation est basée sur la race. Les chiens sont classés en différentes catégories comme des chiens d'attaque ou des chiens de défense et il est prétendu que l'agressivité est génétique et en relation avec l'apparence. Une espèce de délit de sale gueule pour chien ! Inefficace, car quid des croisements ? Les spécialistes retiennent le chiffre de 30% à 50% en moyenne comme part de la génétique dans l'expression d'un comportement, l'autre part étant déterminée par la socialisation et le dressage. En outre, si l'on interdit certaines races des éleveurs peu scrupuleux créeront des chiens agressifs de substitution appartenant à d'autres races. Ainsi, il ne faut environ que 5 ans pour modifier par la sélection le comportement d'une race de chien. Il suffit de sélectionner les chiens les plus dominants, voire les plus agressifs – il existe des tests pour cela – de les dresser à l'agressivité et de procéder chaque fois à des reproductions sélectives entre les plus agressifs à chaque génération. Cela a été le cas par exemple pour les Dobermans, eux créés par croisement au 17^{ème} siècle par Monsieur Doberman, collecteur d'impôts et utilisés par les SS pour rattraper les prisonniers évadés. Ce chien a actuellement perdu ce caractère d'agressivité, il n'a d'ailleurs jamais été repris dans la liste des races dites agressives. Aux USA, le Labrador est considéré comme un chien agressif et l'American Stafford, ceux que l'on veut précisément ici mettre dans la liste des chiens agressifs, était l'une des races les plus appréciée, un chien estimé et aimé par une large partie de la population. Il fut utilisé pour représenter les Etats-Unis lors de la Première Guerre mondiale. Des personnages célèbres comme Charlie Chaplin, Théodore Roosevelt ou Hélien Keller possédaient des Pitt Bulls. En 1917, Stubby, un Pitt Bull, devient le chien le plus décoré de l'Histoire pour avoir sauvé plusieurs soldats et capturé un espion allemand alors qu'il servait dans l'armée française. Ce sont des éleveurs peu

scrupuleux qui sous l'effet de mode, ont transformé certains Pitt Bulls en chiens de combats pour des combats de chiens et ensuite ont cultivé leur agressivité. Les origines du Rottweiler se perdent dans la nuit des temps, les phéniciens l'auraient introduit 7^{ème} siècle avant Jésus Christ. Son nom vient de la toute petite ville de Rottweil qui avait abrité une colonie romaine et au Moyen Age comme la petite ville devient un centre important de commerce, son rôle principal était de maintenir les troupeaux des marchands de bétail ou de tirer les carrioles des bouchers. Il est donc facile si l'on interdit des races de chiens dites dangereuses, de trouver, de créer des chiens de substitution comme les Bergers Allemands, les Malinois, les Labradors, les Beaucerons, les Mâtins de Naples, les Saint-bernard, enfin pratiquement tous les chiens et d'entretenir leur agressivité ! Vous pouvez aller dans un café situé avant la Place d'Harmignies, il y a un American Stafford en liberté, tous les clients le caressent. En 1999, lors du tremblement de terre de Turquie, j'ai participé au sauvetage de personnes survivantes sous les décombres avec mon Rottweiler entraîné. Mon requin, comme le nomme l'urgentiste de l'Hôpital de Jolimont, qui n'est pas vétérinaire puisqu'il est urgentiste, a sauvé des vies humaines et vous voudriez l'interdire ! En ce qui concerne les services d'urgence, en 2001, une étude en Belgique francophone dirigée par le professeur Kalm dans les services d'urgence des grandes villes portant sur les enfants de moins de 16 ans et une autre étude réalisée par le vétérinaire Rudy De Meester en Belgique néerlandophone sur 5.095 enfants de 8 ans, donnent les résultats suivants : 65% des enfants sont mordus à la maison et 8 cas sur 10 par le chien de la maison. A la maison, dans tous les cas, l'enfant était seul avec le chien. Effectivement comme le prétend le docteur Papadopoulos, les régions anatomiques mordues le plus souvent sont le visage et la tête (46% des cas) mais dans 78% des cas c'était du fait que le chien mangeait. Cela n'a rien à voir avec des chiens qui attaqueraient d'office ces parties du corps parce qu'ils auraient cela dans le sang. Pour qu'un chien le fasse il faut qu'il soit dressé pour. Une étude canadienne confirmée par une étude néerlandaise démontre que si les agressions par les Pitt Bulls sont médiatisées, qu'elles sont rares, 400 pour 1.000.000 morsures. Et ces 2 études confirment les deux études belges : les morsures les plus fréquentes sont effectuées par le chien de famille, des chiens apparentés au Labrador, Berger Allemand ou Golden Retriever. Ici, la prévention est simple, on ne laisse jamais un enfant seul à la maison avec un chien. Il est évident qu'il faut légiférer, mais certainement pas sur base des races. Il faut surveiller certains éleveurs dans leur sélection, les chiens agressifs ne peuvent servir à la reproduction. Les maîtres doivent fréquenter des clubs afin de socialiser leur chien et surtout d'être éduqués au dressage d'un chien. Ils ne doivent pas non plus fréquenter

n'importe quels clubs, il convient de les agréer, car dans les clubs, croyez moi, il y a aussi des fous ! L'on pourrait aussi à l'école primaire, dans certains cours, introduire des maîtres chiens expérimentés afin d'initier les enfants à adopter un comportement approprié avec leur chien. C'est le prix à payer pour vivre dans une société « chiens admis ». Je vous remercie.

M. Pascal LAFOSSE, Conseiller : Je suis en partie d'accord avec ce que Monsieur Beugnies vient de nous dire. En fait, je crois que les dispositions légales sont d'ailleurs actuellement très bonnes. Il faut savoir que tous les chiens doivent être identifiés et le problème de l'identification de ces animaux, ce n'est pas tellement de l'identifier mais de contrôler qu'ils sont bien identifiés. A partir du moment où on ne peut se procurer ou acheter des chiens qui sont identifiés, il est évidemment beaucoup plus aisé de voir et de contrôler la provenance et en même temps les éleveurs et les différents centres. Le problème qui se passe maintenant actuellement en Belgique et dans d'autres pays, ce sont les importations de chiens qui viennent des pays de l'Est pour lesquels on n'a pas beaucoup de contrôles. Quand ils arrivent sur le territoire en Belgique, mais c'est pareil pour les autres pays, ils sont identifiés à ce moment-là et donc je crois qu'il faudrait plutôt légiférer dans ce sens-là et peut-être déjà même contrôler ce qu'on peut déjà contrôler puisqu'ils doivent normalement être tous identifiés que de légiférer sur l'interdiction et faire de la discrimination, je crois que là ce n'est pas un bon moyen. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : Merci. Deuxième interpellation, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, au sujet donc de la Grand'Place. Le beau temps du mois d'avril a permis à chacun de nous de nous promener, de profiter de notre Grand'Place magnifiquement rénovée. Néanmoins, le cadre de vie peut et doit y être encore amélioré. Les samedi et dimanche après-midi, alors qu'un public nombreux se presse sur les terrasses souhaitant goûter une quiétude bien méritée, un véritable rodéo de voitures et de motos s'y déroule et l'on doit ici penser aux très jeunes enfants, attirés par la fontaine qui déambulent aux alentours au milieu d'autos et de motos dont les conducteurs ne sont pas toujours très conscients des risques encourus à cet endroit. Alors que notre Grand'Place est parée de ses plus beaux atours, l'on assiste à une véritable pollution visuelle, sonore et anti écologique. Ne serait-il pas opportun d'interdire la circulation des véhicules à partir de 12h sur la Grand'Place de Mons tous les samedis et tous les dimanches après-midi à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre ? L'interdiction étant déjà valable à partir de 20h si mes souvenirs sont bons. Avec comme exception à ce

principe, évidemment, les cortèges de voitures pour les mariages et autres animations, les personnes à mobilité réduite, organisations d'événements particuliers. Alors, au sujet des motos sur la Grand'Place, notre Collège des Bourgmestre et Echevins ne doit-il pas organiser un emplacement spécial réservé pour les véhicules à deux roues ? Vous nous avez répondu voici quelques semaines ou quelques mois que les motards devaient absolument voir leurs motos puisqu'il y avait un risque de vol. Pourquoi donc les motos, n'ayant pas d'emplacement particulier se placent-elles à tout heure du jour et de la nuit en terrain conquis à n'importe quel endroit de la Grand'Place ? D'un point de vue esthétique et touristique, ce n'est quand même pas très réussi quand un touriste veut faire une photo de l'Hôtel de Ville avec une quinzaine ou une vingtaine de motos devant. Par ailleurs, la vitesse des motos étant toujours supérieure à celle des piétons et en particulier celle des jeunes enfants, un risque de collision n'est pas à négliger. Ne pourrait-on pas envisager un emplacement spécial gratuit pour les motos, vélos et autres véhicules à plusieurs roues, du côté du Théâtre Royal et de la rue de Nimy. Merci d'avance.

Mme Catherine HOUDART, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, pour le point concernant d'abord les bornes. Le Collège rejoint votre opinion et nous avons voulu rendre la circulation sur la Grand'Place aux usagers dits faibles et garantir un espace public convivial. C'est pourquoi des bornes électriques à l'entrée de la rue de Nimy ont été aménagées pour limiter l'accessibilité justement à cette Grand'Place. Pour établir un horaire de fonctionnement, nous avons tenu compte d'une série de paramètres liés notamment à l'ouverture des commerces, à la mobilité des riverains qu'il ne faut pas oublier, bien entendu et aux mariages qui se déroulent ici au sein de cet Hôtel de Ville. C'est pourquoi donc l'horaire actuel est établi de la façon suivante : durant la période estivale, hors manifestations sur la Grand'Place où des horaires spécifiques sont adoptés, les bornes sont levées, du lundi au samedi à partir de 20h et le dimanche à 14h. Dans tous les cas, elles sont abaissées à 5h du matin. Nous prenons acte de votre proposition. Au niveau du dimanche, cela nous semble tout à fait possible. Nous pourrions procéder à un avancement des bornes. Il faut savoir que nous avons déjà dernièrement décidé de passer de 15h à 14h. Par ailleurs, pour le samedi, il nous semble indispensable de nous concerter avec les commerçants qui sont donc directement concernés par cette mesure. Nous ne manquerons donc pas, via les rencontres que l'Echevin du Commerce pourra avoir avec eux, de les interroger. Auquel cas, les horaires pourraient être adaptés. Encore faudra-t-il gérer les mariages nombreux, bien entendu, en période estivale sur la Grand'Place. En ce qui concerne les motos, les motards sont très nombreux et vous le voyez, à venir sur cette

Place de Mons et à consommer aussi, ils adorent faire une halte pour la plus grande satisfaction de l'Horeca de cette Grand'Place. Sur proposition de la Police, un espace leur a en effet été réservé le long des chaînes qui longent la voirie le long de l'Hôtel de Ville. Cela en accord avec la Police. Il est juste que par beau temps, ce sont évidemment des dizaines de motards qui y stationnent, mais les motards en général ne souhaitent pas avoir leur moto hors de vue et on peut le comprendre quand on voit les belles bécanes et les belles machines qu'ils ont. Encore ce dimanche d'ailleurs, il y avait une quarantaine de motards qui étaient stationnés et dans le calme d'ailleurs. Un tract a été réalisé par la Police et distribué par les APS aux motards pour les sensibiliser à la vitesse et au bruit sur cette Grand'Place ainsi que pour les informer de l'espace qui leur avait été réservé. L'espace devant le Théâtre et en bas de la rue de Nimy paraît exigu par rapport au nombre de motos que l'on peut observer sur cette Grand'Place. Par ailleurs, nous pouvons demander à la Police de réexaminer la situation. Nous pouvons également voir s'il est possible d'installer une nouvelle signalétique qui pourrait être installée au niveau de l'ancienne poste où sont les bornes, qui pourrait être plus claire et plus précise en demandant aux motards de réduire un maximum leur vitesse. Voilà M. HAMBYE.

Nous allons passer au huis clos, merci beaucoup.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents

Sont absents : MM. BEUGNIES, DI RUPO, Mme COLINIA, M. MERCIER, Mme HOCQUET

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

36^e objet : Représentation de la Ville à l'ASBL SIDA IST Charleroi-Mons.

Service Prévention 22.2007.13

ADOPTÉ – 43^e annexe

37^e objet : ADMINISTRATION CENTRALE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Démission honorable de ses fonctions accordée à une employée d'administration
1^e 3354

ADOPTÉ – 44^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de prestations à 1/5^e temps à une employée d'administration 1^e 4418

ADOPTÉ – 45^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations accordée à un Chef de service administratif 1^e 4307

ADOPTÉ – 46^e annexe

- d) Promotion d'un Chef de bureau administratif au grade de Chef de division
1^e PA PROMO 40GEN

L'Assemblée passe au vote

40 Membres prennent part au vote

40 bulletins sont trouvés dans l'urne

Le dépouillement donne le résultat suivant :

29 suffrages sur 39 votes valables et 1 bulletin nul

ADOPTÉ – 47^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Convention de mise à disposition d'un Chef de bureau administratif auprès du CPAS
1^e 11365

ADOPTÉ – 48^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

38^e objet : AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI – Octroi d'un congé parental par réductions des prestations d'1/5^e temps dans le cadre de l'interruption de carrière à l'adjointe au Conseiller en Prévention 1^e 11892.1

ADOPTÉ – 49^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

39^e objet : SERVICE DE PREVENTION – Octroi d'un congé parental par réduction de prestations à 1/5^e temps accordée à une psychologue 1^e 12152.3

ADOPTÉ – 50^e annexe

40^e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Constitution d'une réserve de recrutement de Contremaîtres Proximité
1^e 8/5000

ADOPTÉ – 51^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Constitution d'une réserve de recrutement de Contremaîtres Electromécanique
1^e 8/5000

ADOPTÉ – 52^e annexe

41^e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Démission honorable de ses fonctions accordée à un employé de bibliothèque définitif 1^e 10/4255

ADOPTÉ – 53^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental par réduction des prestations d'1/2 temps à un employé de bibliothèque définitif 1^e 11057.fc

ADOPTÉ – 54^e annexe

42^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Promotion d'un Sous-Lieutenant pompier professionnel au grade de Lieutenant. SI 16893

ADOPTÉ – 55^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Promotion d'un Premier Sergent pompier professionnel au grade d'Adjudant. SI 10937

ADOPTÉ – 56^e annexe

49^e objet : Société Coopérative Intercommunale Hôpital Ambroise Paré. Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration. Secrétariat

L'Assemblée passe au vote

40 Membres prennent part au vote

40 bulletins sont trouvés dans l'urne

Le dépouillement donne le résultat suivant :

39 suffrages sur 39 votes valables et 1 bulletin blanc

ADOPTÉ – 57^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

50^e objet : Association Intercommunale du Bois d'Havré. Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration. IBH/représent070612

ADOPTÉ – 58^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

51^e objet : Personnel ouvrier. Constitution d'une réserve de recrutement de contremaître – Service Transports. 1^e 8/5000

ADOPTÉ – 59^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

43^e objet : Rénovation urbaine de l’Ilot de la Grand-Place. Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine – Désignation des représentants. Aménagement Territ. et Permis UR2007

ADOPTÉ – 60^e annexe

44^e objet : Immobilière Sociale « Toit & Moi » – Désignation des représentants de la Ville. Cellule Logement

L’Assemblée passe au vote

40 Membres prennent part au vote

40 bulletins sont trouvés dans l’urne

Le dépouillement donne le résultat suivant :

39 suffrages sur 39 votes valables et 1 bulletin blanc

ADOPTÉ – 61^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

45^e objet : Conseil d’exploitation de la Haine de la S.W.D.E. – Désignation des représentants de la Ville. Ratification. Développement Économique

ADOPTÉ – 62^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

46^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES – Octroi d’une interruption de carrière par réduction de prestations à ½ temps à une puéricultrice 1^e 4122

ADOPTÉ – 63^e annexe

47^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d’institutrices primaires. 8e/1e
3381(2)/3310/3304(2)/3338/3528/3282

ADOPTÉ – 64^e à 71^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Désignation à titre intérimaire d’une maîtresse spéciale de religion islamique.
8e/1^e 3635

ADOPTÉ – 72^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Octroi d’une interruption de carrière à temps plein à une maîtresse spéciale d’éducation physique. 8e/1^e 6364

ADOPTÉ – 73^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Désignation à titre intérimaire d'une directrice d'école. 8e/1^e 8076

ADOPTE – 74^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

48^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Désignation d'un sous-directeur, à temps plein, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2^e 7550

ADOPTE – 75^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Madame la Présidente constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2007

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====